

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'année terminée le 31 décembre 2015

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume III
Centre du commerce international**



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Transition vers le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja)	20
C. Informations communiquées par l'administration	25
1. Passation par profits et pertes d'espèces, de créances et de biens	25
2. Versements à titre gracieux	25
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière	25
D. Remerciements	27
Annexe État d'avancement de l'application des recommandations	28
III. Certification des états financiers	37
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015	38
A. Introduction	38
B. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public	41
C. Aperçu des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015	41
Annexe Renseignements complémentaires	50
V. États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2015	51
I. État de la situation financière au 31 décembre 2015	51
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015	52

III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2015.....	53
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2015.....	54
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2015.....	55
	Notes relatives aux états financiers.....	56

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mai 2016, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2015, que j'approuve par la présente. Ces états financiers ont été certifiés par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) **BAN** Ki-moon

0257-0858

**Lettre datée du 19 septembre 2016, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

0257-0858

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Centre du commerce international (CCI), qui se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 (état I), de l'état des résultats financiers (état II), de l'état des variations de l'actif net (état III), de l'état des flux de trésorerie (état IV), de l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour l'année écoulée et des notes relatives aux états financiers.

Responsabilité en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation du CCI selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et d'exercer le contrôle interne nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du CCI au

31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

En outre, nous estimons que les opérations du CCI qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du CCI.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Sir Amyas C. E. Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
(*Signé*) **Shashi Kant Sharma**

19 septembre 2016

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers et contrôlé la gestion du Centre du commerce international (CCI) pour l'année terminée le 31 décembre 2015. Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du CCI au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, et ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Conclusion générale du Comité

Le Centre du commerce international a fait état d'un solde déficitaire de 32 millions de dollars et d'un passif net de 0,4 million de dollars en 2015. Cela s'explique en partie par la comptabilisation, en 2014, de produits afférents à des accords à long terme, mais il faut signaler que les contributions volontaires ont considérablement diminué, ce qui représente un risque financier pour le Centre. Si le Comité estime que le CCI dispose de liquidités suffisantes à moyen terme, il faut tout de même que ce dernier s'emploie à mettre en œuvre sa stratégie de mobilisation des ressources, cherche à améliorer son rapport coûts-résultats et se serve des informations détaillées fournies par ses nouveaux systèmes de gestion financière et de gestion des projets pour mieux appréhender ses coûts.

Le Centre a commencé à utiliser le nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja. Globalement, le transfert des données s'est bien passé, mais le processus d'examen et de validation des données a mobilisé beaucoup de ressources, mettant ainsi l'équipe en charge des finances sous pression, ce qui s'est répercuté sur les rapports soumis durant l'année. En définitive, le Centre pourra tirer avantage d'Umoja en l'utilisant correctement, mais à court terme, le dispositif de contrôle interne lié aux rapports de gestion a été affaibli, ce qui a entraîné une réduction de la visibilité financière de l'activité extrabudgétaire au dernier trimestre de 2015. Le Centre dispose aussi d'un portail de gestion des projets, qui lui permet de mieux rendre compte des progrès accomplis. Il devra utiliser les deux systèmes afin d'établir un ensemble cohérent de rapports, qui contribuera à la prise de décisions de gestion fondées sur les données, dans le contexte de baisse des dons reçus.

Principales constatations

Gestion et information financières

L'état des résultats financiers (état I) fait apparaître un déficit de 32 millions de dollars pour 2015 (contre un excédent de 7,7 millions de dollars en 2014). Ce déficit est dû à l'importante diminution des recettes provenant des contributions

volontaires, qui sont passées de 67,9 millions de dollars en 2014 à 31,8 millions de dollars en 2015. Le Centre a conclu de nombreux accords à long terme, dont les produits ont été comptabilisés au cours d'années antérieures, tandis que les charges y afférentes ont été comptabilisées en 2015, au moment où les contributions volontaires ont chuté. La baisse de l'actif net qui en découle a été contrebalancée par un gain actuariel de 15,04 millions de dollars résultant de modifications des hypothèses actuarielles et d'ajustements liés à l'expérience. Les produits liés aux contributions volontaires enregistrés en 2014 étaient exceptionnellement élevés, du fait de la comptabilisation des revenus à long terme conformément aux normes IPSAS.

Malgré le déficit enregistré en 2015, le Comité considère que la situation globale du Centre en matière de liquidités est bonne. L'administration a déployé une stratégie de collecte de fonds, appelée stratégie de mobilisation des ressources, en vue de rechercher activement des donateurs afin d'avoir une meilleure souplesse sur le plan des ressources extrabudgétaires; elle a indiqué avoir trouvé des donateurs intéressés. Il importe qu'elle poursuive ces efforts et qu'elle suive et évalue attentivement les résultats obtenus.

Mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja

À l'instar du Secrétariat de l'ONU, le CCI a commencé à utiliser le nouveau progiciel de gestion intégré en novembre 2015. Cette étape a constitué pour le Centre un changement majeur, qui a nécessité de fournir du travail supplémentaire en matière de gestion et de modifier certaines procédures. Tout comme d'autres entités du système des Nations Unies, le CCI a été confronté à d'importants problèmes s'agissant de mettre en service le système ou d'établir les rapports nécessaires pour appuyer les états financiers, si bien que les états financiers complets ont été présentés avec deux mois de retard. En dépit des nombreux ajustements manuels à apporter, le Centre est parvenu à procéder au transfert des données de manière contrôlée. En poussant davantage ses vérifications, le Comité a pu acquérir l'assurance nécessaire pour étayer son opinion. Le Centre devra néanmoins, avec l'aide de la Division de la comptabilité de l'ONU, élaborer un plan de projet clair en vue de l'audit de 2016. Grâce à l'expérience acquise en matière d'établissement de rapports sur Umoja, il veillera à soumettre les rapports en temps voulu et à fournir des pièces justificatives pertinentes.

Umoja permet de séparer les tâches de façon plus claire et mieux organisée. Toutefois, le Comité a constaté le recul de l'exécution de certaines opérations de contrôle sur Umoja, comme le rapprochement des états de paie et du compte provisoire. Des mesures d'atténuation de ce problème ont été prises, mais elles se sont révélées peu efficaces et ne doivent pas remplacer une procédure complète de rapprochement. Le Comité a également remarqué que les équipes chargées des finances continuaient d'effectuer des vérifications supplémentaires des données fournies par les administrateurs de programmes. Il ressort de ces constatations qu'au moment de notre audit, les procédures prévues dans Umoja n'étaient pas encore totalement optimisées et que les utilisateurs avaient besoin d'activités de formation et d'un appui réguliers.

En raison de la transition et des préparatifs à la mise en service du nouveau système, la confrontation régulière de l'information financière et des budgets et programmes n'a pas été effectuée aux troisième et quatrième trimestres de 2015. De même, les rapports de gestion ont été soumis en retard en 2016, le premier de

l'année ayant été établi en mai. Le Comité reconnaît que le passage au nouveau progiciel de gestion intégré requiert un apprentissage intense. Toutefois, il importe selon lui que le Centre évalue attentivement ses besoins en matière d'établissement de rapports et élabore en temps utile un ensemble de rapports de gestion qui facilitera la prise de décisions à l'aide de la nouvelle fonctionnalité. Cela est particulièrement important au vu des pressions financières que subit le Centre.

Ces dix dernières années, le CCI s'est servi d'un portail de gestion des projets pour fournir des informations en appui aux activités extrabudgétaires, ainsi que pour certaines fonctionnalités qui n'étaient pas disponibles dans le Système intégré de gestion (SIG) et ne le sont actuellement pas dans Umoja. Les dépenses engagées jusqu'à présent pour la mise à niveau du portail s'élèvent à 767 000 dollars, et une phase supplémentaire, qui doit être financée au moyen de fonds réservés à la mise en œuvre de mesures d'efficience, devrait être achevée en 2016. S'il est certain que le Centre tirera parti de son utilisation du portail, le Comité considère néanmoins qu'il doit procéder à une évaluation complète du coût, des avantages et de l'efficacité du portail. Il convient en outre de s'assurer que les données d'Umoja peuvent être totalement intégrées dans le portail et de veiller à ce qu'il n'y ait, dans la mesure du possible, qu'une seule source d'information.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les huit recommandations faites par le Comité dans son rapport sur les états financiers de 2014, le CCI en avait appliqué quatre (50 %) intégralement, trois (37,5 %) partiellement et une était devenue caduque. Le Comité s'est informé de la suite donnée aux 10 recommandations qu'il avait faites dans ses rapports d'audit de 2010-2011 et 2012-2013 et qui n'avaient pas encore été appliquées au moment de la présentation du rapport de 2014. Six d'entre elles (60 %) avaient été appliquées intégralement, une (10 %) était en cours d'application et trois (30 %) ont été classées par le Comité, les points qui y étaient abordés ayant été réitérés dans des recommandations ultérieures. Le Comité a notamment constaté que le Centre devait progresser sur le plan du recouvrement total des coûts afin de mieux maîtriser les coûts de ses projets, et procéder à une évaluation des risques de fraude.

Selon les principales recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le CCI devrait :

- a) **Évaluer formellement les résultats de sa stratégie de mobilisation des ressources et envisager d'autres moyens auxquels recourir dans ce domaine, qui pourraient consister à réduire les coûts et à faire en sorte que les dépenses d'appui aux programmes soient suffisantes pour couvrir tous les coûts liés aux projets;**
- b) **Conformément aux instructions publiées par le Secrétariat de l'ONU, mettre à l'épreuve les nouveaux dispositifs d'établissement des comptes avant la fin de l'année pour s'assurer de leur solidité et dresser un calendrier clair des rapports à soumettre pour étayer les états financiers;**
- c) **Prévoir des activités de formation spécifiques à l'intention du personnel chargé des programmes, afin de s'assurer qu'il comprend les règles et procédures à appliquer aux processus transactionnels d'Umoja, dont il est désormais responsable;**

d) Passer en revue ses besoins en matière d'établissement de rapports, élaborer un calendrier clair afin de produire, dans les délais prévus, les rapports financiers relatifs aux ressources ordinaires et extrabudgétaires à l'aide d'Umoja, et veiller au rapprochement du compte provisoire et du compte collectif;

e) Enregistrer les coûts et les avantages liés à la mise à niveau du portail de gestion des projets et s'assurer que les informations produites à partir du portail sont rapprochées des informations relatives aux projets fournies dans Umoja.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Centre du commerce international (CCI) est un organisme de coopération technique cofinancé par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition. Son effectif est de plus de 300 fonctionnaires.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2015, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, adoptée en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2015 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Le Comité a également examiné la gestion du Centre en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, s'intéressant plus particulièrement au progiciel de gestion intégré Umoja lancé en novembre 2015. Dans le cadre de l'audit, le Comité s'est rendu au siège du Centre à Genève. Il a continué de travailler en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat pour assurer une couverture cohérente. Cette collaboration a montré la nécessité pour le Centre de faire un meilleur usage des données dont il dispose, d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats et d'accorder une place particulière à la mise en cohérence stratégique des programmes et des projets. Le Comité appuiera la mise en œuvre de ces activités.

5. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du Centre, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

Chiffres clefs

70,6 millions de dollars	Total des produits en 2015, contre 109,6 millions de dollars en 2014
102,6 millions de dollars	Total des charges en 2015, contre 101,9 millions de dollars en 2014
31,8 millions de dollars	Contributions volontaires en 2015, contre 67,9 millions de dollars en 2014
40 millions de dollars	Dépenses engagées en 2015 pour des accords de projet signés avant 2015 dont les produits ont été comptabilisés au cours d'années antérieures

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

6. Sur les huit recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur les états financiers de 2014, le Centre en avait appliqué intégralement quatre (50 %), trois (37,5 %) partiellement et une (12,5 %) était devenue caduque. Le Comité s'est informé de la suite donnée aux 10 recommandations qu'il avait faites dans ses rapports de 2010-2011 et 2012-2013 et qui n'avaient pas encore été appliquées au moment de la présentation du rapport du Comité en 2014. Six d'entre elles (60 %) avaient été appliquées intégralement, une (10 %) était en cours d'application et trois (30 %) ont été classées par le Comité, les points qui y étaient abordés ayant été repris dans des recommandations ultérieures. On trouvera à l'annexe du présent rapport des observations détaillées sur l'état d'application des recommandations antérieures.

7. Dans le présent rapport, le Comité invite de nouveau le Centre à revoir sa méthode d'imputation des dépenses d'appui aux programmes et de recouvrement des coûts pour tous ses projets en cours, en tenant compte du lancement d'Umoja et du nouveau portail consacré aux projets, la recommandation sur ce point étant en cours d'application. Il renouvelle également la recommandation qu'il avait formulée dans son rapport pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/69/5 (Vol. III)], invitant le Centre à se doter d'un plan de financement de ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service, au cas où de futurs problèmes de financement surviendraient.

2. Aperçu de la situation financière

8. Au 31 décembre 2015, le Centre présentait un passif net de 414 000 dollars (contre un actif net de 16,6 millions de dollars en 2014), soit une diminution nette d'actifs de quelque 17 millions de dollars. Le total de l'actif est passé de 134,6 millions (en 2014) à 99,3 millions de dollars (en 2015), du fait de la forte baisse des contributions volontaires à recevoir à long terme, passées de 47,9 millions de dollars en 2014 à 19,3 millions en 2015. Les contributions volontaires à recevoir ont également diminué, passant de 35,8 millions de dollars en 2014 à 31,2 millions en 2015. Ce changement marque un net recul général des

contributions volontaires. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements restent globalement conformes à l'année précédente, où ils s'élevaient à 44,4 millions de dollars au 31 décembre 2015 contre 47,6 millions au 31 décembre 2014, les activités commerciales essentielles restant à des niveaux comparables.

9. Le Centre a constaté un passif de 99,7 millions de dollars au total au 31 décembre 2015 (contre 118 millions en 2014). Cette forte baisse résulte d'un gain actuariel sur les passifs liés aux avantages du personnel d'environ 15 millions de dollars, dû à des modifications d'hypothèses financières et à des ajustements liés à l'expérience en ce qui concerne les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Il en résulte une réduction globale des passifs liés aux avantages du personnel, passés de 90,3 millions de dollars en 2014 à 78,8 millions à la fin de l'année 2015. Le montant des encaissements par anticipation a fortement reculé de 19,3 millions à 12 millions de dollars, les produits étant comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution des projets et de la diminution du nombre d'accords avec les donateurs signés au cours de l'année de leur report.

Résultats financiers

10. Le Centre a constaté un déficit de 32 millions de dollars¹ pour l'année terminée le 31 décembre 2015 (contre un excédent de 7,7 millions de dollars en 2014). Les produits pour cette année ont atteint un montant de 70,6 millions de dollars (contre 109,6 millions en 2014), dont la majorité provient de contributions statutaires à hauteur de 37,2 millions de dollars, mais également de contributions volontaires à hauteur de 31,8 millions de dollars, ces dernières constituant précédemment la majorité des ressources collectées chaque année par le Centre (contre respectivement 40,5 millions et 67,9 millions de dollars en 2014). Ces chiffres traduisent une baisse importante de l'ensemble des résultats financiers du Centre. Le déficit constaté s'explique en grande partie par le décalage entre la comptabilisation des produits et des charges : les premiers ont été comptabilisés l'année précédente alors que les projets ont été exécutés et les charges enregistrées en 2015.

11. Les contributions volontaires sont comptabilisées à la signature de l'accord avec le donateur ou ultérieurement si l'utilisation des fonds est assortie de conditions. Le Centre a signé des accords pluriannuels qui ont été comptabilisés dans leur intégralité en 2014, ce qui a entraîné une nette augmentation des produits et des créances au cours de cette année, conformément au cycle de financement des donateurs. La plupart des accords que le Centre a signés avec les donateurs autorisent une comptabilisation immédiate des produits. Il s'ensuit que certaines charges en 2015 ont été financées par les produits comptabilisés en 2014, conformément à la norme IPSAS 23. Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur une période de trois ans des contributions volontaires à recevoir.

¹ Le déficit est égal au total des charges moins le total des produits de 2015 déclarés dans l'état des résultats financiers.

Tableau II.1
Contributions volontaires à recevoir pour la période 2013-2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires à recevoir</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Courantes	31 203	35 761	31 745
Non courantes	19 301	47 864	39 496
Total	50 504	83 625	71 241

Source : Évaluation par le Comité des commissaires aux comptes des contributions volontaires à recevoir par le Centre d'après les états financiers de 2015 et 2014.

12. Compte tenu de la réduction de l'actif net et du déficit pour la période considérée, le Centre devra examiner le risque que cette tendance pourrait poser pour ses activités et si elle est viable. Le Comité a noté que le Centre a mis en place une stratégie de mobilisation des ressources sur trois ans, coordonnée par un comité directeur, qui vise à garantir un niveau de financement suffisant de la part des donateurs. Cette stratégie consiste à diversifier et à élargir les sources de financement afin d'obtenir des produits plus prévisibles et plus durables, mieux faire connaître l'offre programmatique du Centre et réagir plus promptement à l'évolution de l'environnement.

13. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Centre renforce ses partenariats avec les donateurs actuels, en diversifiant sa base de financement et en créant des structures de gouvernance de la mobilisation des ressources. Le comité directeur chargé de la mobilisation des ressources est un organe de coordination de haut niveau, responsable de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources. Le Centre a en outre nommé des coordonnateurs des donateurs, chargés des relations avec tous ses principaux bailleurs de fonds. L'administration considère que ces avancées permettront de rendre la mobilisation des ressources plus cohérente et plus efficace, et de stabiliser à moyen et à long terme les ressources issues des contributions volontaires.

14. Le Comité a noté que le niveau de financement nécessaire et la manière dont on pourrait en évaluer le succès ne sont pas précisés dans la stratégie de mobilisation des ressources. Il sera important que le Centre fasse régulièrement le point sur les progrès accomplis tout en rendant mieux compte du niveau des contributions volontaires et de la manière dont elles sont versées. D'après l'analyse des chiffres les plus récents du rapport du Directeur exécutif accompagnant les états financiers réalisée par le Comité, les possibilités de financement futur s'élèveraient à 262 millions de dollars et se répartiraient comme suit :

- Collecte de fonds en cours (probabilité <50 %) : 137 millions de dollars (52 %);
- Discussions avec les donateurs (probabilité >50 %) : 90 millions de dollars (34 %);
- Engagement des donateurs (probabilité >90 %) : 31 millions de dollars (12 %);
- Accord signé avec les donateurs ou financement déjà reçu (probabilité > 99 %) : 4 millions de dollars (2 %).

15. Compte tenu du niveau actuel du financement par les donateurs, il est important que le Centre poursuive ses efforts et étudie d'autres options, par exemple la possibilité de réduire ses coûts. Dans son précédent rapport [A/70/5 (Vol. III)], le Comité relevait la nécessité pour le Centre d'avoir une compréhension plus poussée de ses coûts. Il importe, à ce titre, qu'il revoie davantage ses taux de recouvrement intégral des coûts, pour s'assurer que les projets contribuent de manière suffisante aux frais généraux. Le Centre continuera de surveiller ces coûts grâce aux nouvelles informations désormais accessibles sur le nouveau portail consacré aux projets. Comme le Comité l'a indiqué en 2014, ces données sont indispensables pour analyser de manière plus approfondie les facteurs de coût et veiller à ce que les coûts des projets soient intégralement recouverts. Le nouveau portail n'étant opérationnel que depuis peu, il est encore trop tôt pour dire si les données recueillies sont pleinement exploitées par l'administration. Les pressions exercées sur les équipes chargées des finances et les retards accumulés dans la présentation des rapports, en raison de dysfonctionnements d'Umoja, ont également entravé d'autres progrès.

16. Le Comité recommande au Centre d'évaluer formellement les résultats de sa stratégie de mobilisation des ressources et d'envisager d'autres moyens auxquels recourir dans ce domaine, qui pourraient consister à réduire les coûts et à faire en sorte que les dépenses d'appui aux programmes sont suffisantes pour couvrir tous les coûts liés aux projets.

17. Le Centre a constaté des dépenses de 102,7 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2015 (contre 101,9 millions de dollars en 2014). Comme les années précédentes, ces charges sont pour l'essentiel liées aux traitements de base, indemnités et autres prestations du personnel (54,8 millions de dollars). Les charges relatives aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (consultants et sous-traitants) se sont établies à 18,2 millions de dollars et les autres charges de fonctionnement à 15,1 millions de dollars. Les autres charges, comprenant la formation, les voyages, les frais de change, les subventions et les amortissements, se sont élevées à 14,5 millions de dollars. Le tableau II.2 ci-dessous présente l'analyse faite par le Comité des charges du Centre

Tableau II.2

Charges du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2015

<i>Type de charges</i>	<i>2015</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2014</i>
	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>(pourcentage du total)</i>	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>(pourcentage du total)</i>
Traitements de base, indemnités et autres prestations	54 821	53,4	55 152	54,1
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	18 228	17,8	15 957	15,7
Formation	4 984	4,9	5 437	5,4
Voyages	4 242	4,1	4 738	4,7
Pertes de change	3 757	3,7	6 532	6,4
Dons et autres transferts	1 075	1	1 163	1,1

Type de charges	2015	2015	2014	2014
	(en milliers de dollars des États-Unis)	(pourcentage du total)	(en milliers de dollars des États-Unis)	(pourcentage du total)
Amortissement	431	0,4	213	0,2
Autres charges de fonctionnement	15 116	14,7	12 680	12,4
Total	102 654	100	101 872	100

Source : Analyse par le Comité des commissaires aux comptes des déclarations des résultats financiers présentées par le Centre pour 2014 et 2015.

18. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement du Centre, mais celui-ci reçoit souvent des contributions dans la monnaie du donateur et règle des dépenses en francs suisses en raison de la situation de son siège. Au cours de l'année 2015, le cours des monnaies utilisées par le Centre a reculé de manière continue, créant des pertes de change d'un montant total de 3,8 millions de dollars. Ces pertes surviennent soit par suite d'opérations effectuées en devises (pertes subies) soit après conversion d'éléments monétaires constatés dans l'état de la situation financière au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes (pertes non réalisées).

19. Le Centre établit le budget de chaque exercice biennal selon une comptabilité de caisse modifiée, puis le budget approuvé est comparé avec les résultats effectifs de l'état V. Cette comparaison des montants budgétés et des montants effectifs est présentée uniquement pour les activités financées au moyen du budget ordinaire, constitué essentiellement de contributions statutaires mises en recouvrement auprès de l'ONU et de l'OMC. Après leur conversion aux normes IPSAS, les activités financées sur le budget ordinaire ont représenté 57 % du total des produits et 40 % du total des charges (voir la note 16 des états financiers pour plus de détails).

20. En 2015, les dépenses effectives imputées au budget ordinaire ont été inférieures aux dépenses prévues de 432 000 dollars (1,1 %), un chiffre inférieur aux crédits sous-utilisés les années antérieures, ce qui témoigne de la plus grande instabilité de l'environnement financier et conduit par conséquent à un plus grand recours aux fonds ordinaires. Pour l'exercice biennal 2014-2015, les produits et charges effectifs du Centre ont représenté respectivement 97,5 % et 96,6 % du budget définitif, ce qui correspond à des niveaux élevés d'utilisation des crédits. Dans son rapport financier, le Directeur exécutif explique les écarts entre les montants budgétés et les montants effectifs pour l'année 2015. Il met notamment l'accent sur les excédents de charge dus au titre des dépenses non liées aux postes, qui s'expliquent par les travaux de rénovation supplémentaires réalisés sur les bâtiments, le recrutement d'une assistance temporaire pour la mise en œuvre d'Umoja et l'optimisation/le redéploiement des ressources disponibles, affectées à des activités de fond.

21. Le budget ordinaire du Centre est présenté en francs suisses à l'ONU et à l'OMC, conformément aux dispositions administratives approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276. Le Comité a noté que le Centre rencontre actuellement des difficultés budgétaires supplémentaires du fait de la réduction du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017. L'administration a informé le Comité que le budget a été réduit de 2,7 millions de francs suisses à 72,3 millions

de francs suisses par l'Organisation des Nations Unies pour tenir compte de l'« actualisation des coûts » et des écarts de taux de change survenus lors de la conversion en francs suisse de sa quote-part libellée en dollars américains. Le Centre avait planifié son programme de travail approuvé sur la base d'un budget de 75 millions de francs suisses et cette réduction donnera lieu à des pressions opérationnelles supplémentaires qu'il devra lever lors de l'exercice biennal 2016-2017. L'ampleur exacte de l'« actualisation des coûts » à appliquer est contestée par le Centre et aucun organe d'examen du budget n'a imposé la réduction. Le Comité recommande au Centre de travailler avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat pour comprendre et négocier des ajustements à son budget de sorte à ne pas modifier le budget initial examiné et adopté par les États membres de l'OMC.

Analyse financière

22. Dans le cadre de son analyse financière, le Comité évalue les ratios financiers du Centre et ses principaux actifs et passifs (tableau II.3).

Tableau II.3

Ratios financiers

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ratio de liquidité générale ^a (rapport des actifs courants aux passifs courants)	2,76	2,84
Total de l'actif par rapport au total du passif ^b (actif/passif)	0,995	1,14
Ratio de liquidité immédiate ^c (trésorerie + placements à court terme/passifs courants)	1,29	1,26
Ratio de liquidité relative ^d (liquidité + placements + créances/passifs courants)	2,66	2,76
Prestations dues à la cessation de service (en milliers de dollars des États-Unis)	78 767	90 272
Prestations dues à la cessation de service (en pourcentage du passif)	79 %	76,5 %

Source : États financiers du Centre pour 2014.

^a Un ratio élevé indique que l'entité est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

^b Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure la part des actifs courants que représentent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements pouvant couvrir les passifs courants.

^d Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus rigoureux que le ratio de liquidité générale parce qu'il exclut les stocks et autres actifs courants qui sont plus difficiles à convertir en numéraire. Plus le ratio est élevé, plus la liquidité est importante.

23. Le Comité note que les ratios et les liquidités actuels restent sains, malgré une légère diminution par rapport à l'année précédente. Toutefois, le ratio total de l'actif/total du passif s'est fortement dégradé. Le Centre dispose au total de seulement 0,99 dollar de liquidités pour chaque dollar de passif. Les prestations dues à la cessation de service ont représenté environ 79 % du montant total du passif du Centre en 2015 (76 % en 2014) et continuent d'augmenter en pourcentage

du total du passif. Étant donné qu'il s'agit de passifs à long terme, le Comité ne considère pas qu'ils constituent un risque immédiat pour les liquidités du Centre et se satisfait de la déclaration de l'administration selon laquelle ce dernier fait l'objet d'un suivi étroit.

24. Le montant des obligations au titre des prestations dues à la cessation de service est passé de 90,3 millions de dollars au 31 décembre 2014 à 78,8 millions de dollars au 31 décembre 2015. Il est actuellement non provisionné et correspond aux paiements que le Centre devra verser aux employés pour des prestations dues pendant le service et après la cessation de service. Le Centre a adopté la même position que l'ONU (voir la résolution 68/244 de l'Assemblée générale) : il paie les prestations aux employés lorsque ceux-ci sont en droit de les percevoir. Les prestations acquises au cours de la période pour le personnel imputé au budget ordinaire ne sont pas financées par les contributions statutaires. Pour le personnel financé par des ressources extrabudgétaires, ces coûts sont recouverts auprès des donateurs au titre du budget des projets. Le Centre est en train d'étudier s'il convient de changer le mode de capitalisation pour ces passifs. Il importera de veiller à ce que ces coûts soient répartis convenablement entre contributions ordinaires et contributions extrabudgétaires.

3. Transition vers le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja)

Aperçu de la transition

25. En novembre 2015, le CCI a, de concert avec le Secrétariat de l'ONU et nombre d'autres entités du Secrétariat, mis en service Umoja, progiciel de gestion intégré de l'Organisation des Nations Unies comportant des modules de gestion des finances et du budget, de gestion des ressources humaines et du personnel, de services d'achats et de services centraux d'appui. Le Comité a fait rapport séparément à l'Assemblée générale sur la mise en service d'Umoja.

26. Le passage à Umoja aura été d'autant plus difficile que le Centre était tributaire du calendrier et des spécifications techniques du projet arrêtés par le Secrétariat, et ce, s'agissant singulièrement du transfert de l'information financière et de l'établissement de comptes que le Secrétariat avait entendu voir effectuer en novembre 2015, soit moins de deux mois avant la fin de l'année financière. Cela étant, le Centre a établi ses états financiers de 2015 sur la base de dix mois de données relatives aux opérations issues de l'ancien système (SIG) et de deux mois de ces mêmes données tirées d'Umoja. Le retard accusé dans la clôture du grand livre et l'établissement des comptes pour 2015 est ainsi imputable au Secrétariat.

27. En conséquence, le Secrétariat autorisera le CCI, et les autres entités concernées, à soumettre leurs états financiers au Comité deux mois plus tard que prévu. Le Comité parviendra à grand-peine à tracer une piste d'audit appropriée permettant d'établir le lien entre les états financiers du CCI.

Transfert des données

28. On a procédé au transfert des soldes de l'ancien système dans Umoja en suivant une piste d'audit claire sous forme de tableaux établis manuellement rapprochant les soldes de clôture du SIG et les soldes d'ouverture d'Umoja après conversion. Le CCI a validé les données relatives aux actifs non courants, aux dettes et créances, ainsi que celles du grand livre général et de gestion. Le Comité se félicite que, par souci de bonne méthode, les fonctionnaires des finances du CCI

aient pris le soin de vérifier l'exactitude des soldes transférés en procédant à des contrôles supplémentaires.

29. Il a fallu procéder à certains travaux préparatoires aux fins du transfert des données pour pouvoir exploiter pleinement les modules financiers d'Umoja. On a par exemple dû mettre en place des subventions pour les accords de contribution volontaire et transférer les engagements non réglés comme des bons de commande. Avant la mise en service d'Umoja, le CCI utilisait des tableaux hors ligne et ajustait son journal manuellement afin de constater les contributions volontaires dans le grand livre, ce qui augmentait le risque d'erreur. Grâce à Umoja, le CCI peut désormais consigner les accords avec les donateurs et automatiser les entrées du grand livre relatives aux contributions volontaires aux fins de la comptabilisation des recettes comme prescrit par les normes IPSAS. Le Comité constate que le CCI a dû consacrer énormément de temps aux travaux préparatoires.

Incidence sur l'établissement des comptes

30. Par suite du passage à Umoja l'établissement des comptes est devenu une opération plus complexe et dévoreuse de temps, la présentation officielle des états financiers au Comité ayant ainsi dû être reportée au 31 mai 2016, ce retard s'expliquant en partie par ceci que le personnel du Centre ne savait pas manier les outils d'établissement de rapports d'Umoja. En se familiarisant avec le système en 2016, le personnel en question devrait pouvoir établir les comptes plus facilement. Toutefois, le CCI devra continuer à évaluer les besoins de formation des utilisateurs du système et à entretenir le dialogue avec les groupes d'utilisateurs d'Umoja.

31. Pour établir les états financiers de 2015, le Centre a eu du mal à relier les codes des produits et des charges du SIG à ceux d'Umoja, les systèmes de codification étant différents. Umoja viendra harmoniser les systèmes de codification de toutes les entités des Nations Unies, le problème rencontré en cours de transition en 2015 ne devant ainsi plus se reproduire. À cette difficulté est venu s'ajouter ceci que l'on a beaucoup procédé à des ajustements manuels qui auront été à l'origine de plusieurs défaillances dans l'automatisation de la saisie de données en série, par exemple la réaffectation des créances à court terme et à long terme relatives aux contributions volontaires, à laquelle on aurait dû procéder en se servant des informations déjà enregistrées dans le système.

32. Le Comité a noté que plus de 2 000 journaux (près de 5 000 lignes) avaient été saisis après le 31 décembre 2015, y compris des ajustements et reclassements opérés manuellement. Le nombre d'ajustements qui va au-delà de ce à quoi s'attendait le Comité renseigne sur les failles du dispositif d'établissement des comptes. On a également recensé un grand nombre de journaux de conversion d'Umoja (près de 4 000 lignes).

33. L'ONU envisage de se doter d'un module d'automatisation de l'établissement des comptes aux fins de la confection des états financiers de 2016 qui viendra permettre d'automatiser davantage et d'uniformiser la définition des codes de la balance des comptes entre les entités des Nations Unies. Sans méconnaître ceci que c'est l'ONU qui a pris l'initiative de mettre ce module en service, le Comité considère que le CCI devra se convaincre que l'automatisation viendra lui permettre de réduire au maximum le risque de voir l'entreprise échouer, perturber le travail de l'équipe des finances du Centre et retarder de nouveau la présentation des états financiers. Le Comité relève que le Secrétariat de l'ONU a récemment noué le

dialogue avec les entités concernées leur adressant des instructions et les aidant à se préparer à la mise en service du module.

34. Le Comité recommande au CCI de continuer à examiner le nombre et la nature des journaux et ajustements manuels, le but étant d'évaluer les besoins de formation et l'efficacité du système.

35. Le Comité recommande également au CCI, suivant en cela les instructions arrêtées par le Secrétariat de l'ONU, de mettre à l'essai tout nouveau dispositif d'établissement des comptes avant la fin de l'année en vue de s'assurer de la solidité de toutes procédures de clôture et d'arrêter un calendrier clair d'établissement des rapports à soumettre à l'appui des états financiers.

Modifications des procédures et contrôles

36. Umoja propose la plupart des procédures et contrôles de gestion financière du SIG, notamment les procédures d'exécution des états de paie et de passation des marchés, d'établissement de journaux et de traitement des paiements. Toutefois, au stade initial de la mise en service d'Umoja, le dispositif de contrôle interne s'est trouvé quelque peu affaibli. Le CCI a ainsi eu du mal à rapprocher les données extraites d'Umoja concernant les états de paie et les comptes provisoires. Or, il s'agit là de dispositifs de contrôles clefs qui permettent à la direction de détecter toutes erreurs dans les documents comptables. Le CCI a institué de nouveaux contrôles des états de paie à l'intention des agents certificateurs chacun en ce qui le concerne, et ce avec le concours de l'Office des Nations Unies à Genève, qui réfléchit à une solution plus efficace et durable pour effectuer les rapprochements des états de paie dans l'avenir.

37. Pour rapprocher les comptes provisoires de la balance des comptes, il faut apporter aux rapports d'Umoja un grand nombre d'ajustements manuels. Ainsi, faute de descripteurs convenables, le CCI a eu du mal à rapprocher les différents types d'avances versées au personnel. Il devra collaborer avec les équipes d'Umoja de New York pour pouvoir procéder efficacement à ces contrôles en temps voulu.

38. Le Comité recommande au CCI de se donner des plans précis qui lui permettent de procéder en temps voulu au rapprochement des états de paie, comptes provisoires et comptes collectifs, piste d'audit complète à l'appui.

39. Les nouveaux modules d'Umoja comportent des procédures et contrôles supplémentaires qui, pour ce qui concerne le CCI, ont trait à l'établissement et au traitement des contributions volontaires et à la comptabilisation des actifs non courants. En outre, Umoja institue la séparation des tâches et des contrôles d'accès, dont les paramètres sont fixés par l'équipe chargée d'Umoja à New York. Pour autant que l'on revoit périodiquement les contrôles d'accès, la séparation plus rigoureuse des tâches devrait permettre d'atténuer les risques de fraude, le dispositif de contrôle du CCI devant s'en trouver renforcé.

40. Le personnel des programmes du CCI, qui ne s'est jamais précédemment servi de système à cette fin, s'est vu affecter de nouveaux modules pour l'exécution de tâches liées notamment à la réception de biens, aux services ou aux voyages. Ce personnel vit ainsi une véritable révolution dans ses traditions. Mesurant le risque ainsi créé, l'équipe des finances du CCI a institué des contrôles supplémentaires, le but en étant de voir dûment procéder à la saisie de données par le personnel des programmes et de le corriger si nécessaire. Les vérifications supplémentaires ayant

l'intérêt de permettre aux utilisateurs d'appréhender les nouvelles procédures, le CCI devra se garder de multiplier dans la durée les contrôles faisant double emploi, de nature à remettre en cause les gains d'efficacité escomptés d'Umoja. Il devrait plutôt se servir de ces contrôles pour recenser et cibler les besoins de formation et de retour d'information.

41. Le Comité recommande au CCI de proposer des stages de formation ciblés au personnel des programmes, le but étant de leur permettre de saisir les règles et procédures gouvernant le traitement des opérations transactionnelles d'Umoja, dont la mission lui est désormais confiée.

42. Le Comité relève que le personnel des programmes trouve Umoja moins utile, et qu'il inspire quelque résistance aux utilisateurs qui craignent de se voir ainsi désormais confier des tâches précédemment centralisées. Par exemple, les dispositifs de contrôle des dépenses et de recouvrement des coûts du nouveau système sont beaucoup plus complexes. D'où encore la nécessité d'étudier plus avant l'incidence d'Umoja sur les rouages et procédures du CCI et de mieux accompagner le personnel pendant la transition, notamment en faisant connaître les gains d'efficacité dont Umoja est porteur. On sait bien que tout bouleversement des méthodes de travail est gros de risque pour les traditions, de nature à en remettre en cause la finalité.

43. Le CCI ayant décidé en cours de transition de ne pas établir de rapports financiers pour les deux derniers trimestres de 2015, le dispositif général de contrôle du suivi de l'ensemble des dépenses et montants effectifs imputés au budget s'en est trouvé affaibli. Néanmoins, le CCI n'a enregistré qu'une légère sous-utilisation de 1,1 % des dépenses financées au moyen du budget ordinaire en 2015 (état V). Mesurant les problèmes que pourraient entraîner la raréfaction des financements de donateurs aux fins d'activités non prévues pour financement, la haute direction a entrepris de réduire les dépenses. On ne dispose guère d'informations sur les dépenses au titre de projets financés sur fonds extrabudgétaires au cours des deux derniers mois de 2015. Le CCI envisage de combiner ses informations avec les données financières pour faire rapport à la direction en 2016. Pour le Comité, le CCI doit examiner attentivement ses besoins d'information financière et établir, grâce au nouveau module, un ensemble de données, le but étant de donner à la direction les moyens d'arrêter des décisions éclairées, surtout quand on sait la crise financière que vit le CCI.

44. Le Comité recommande au CCI de bien faire connaître les gains d'efficacité dont Umoja est porteur et de consacrer les moyens qu'il faut à accompagner le personnel, l'objectif étant de voir le nouveau système Umoja prendre pleinement place dans le cours normal de ses activités et d'en voir pleinement utiliser les fonctionnalités.

45. Le Comité recommande au CCI d'examiner ses besoins et d'arrêter un calendrier précis, le but étant de pouvoir établir en temps voulu dans Umoja ses rapports financiers sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires.

Informations décisionnelles

46. Comme d'autres entités des Nations Unies qui utilisent Umoja, le CCI a eu du mal à en manier la fonctionnalité de présentation de rapports. Seule une poignée de ses utilisateurs ont pu utiliser le module d'analyse décisionnelle, qui permet d'accéder à des informations décisionnelles plus fines, et établir des listes détaillées

à l'appui des soldes et transactions. Le CCI a confirmé qu'un certain nombre de fonctionnaires de la Division de l'appui au programme avaient désormais accès au module, mais qu'il était d'autant moins facile à en étendre l'accès à l'ensemble du Centre qu'il fallait au préalable former le personnel au maniement du système. Le Centre ne pourra mesurer l'intérêt du module d'analyse décisionnelle aux fins de l'établissement de rapports financiers que lorsque son personnel utilisera plus largement les informations décisionnelles disponibles.

47. Le Centre doit absolument mettre en service le module d'analyse décisionnelle pour pouvoir utiliser les informations supplémentaires contenues dans Umoja et donner à la direction les moyens de prendre des décisions plus éclairées. Ne disposant pas de ce module, le CCI a eu d'autant plus de mal à proposer des pistes d'audit efficaces à l'appui de ses états financiers. Le Comité reconnaît que les utilisateurs mettront du temps à se familiariser avec ce nouveau système informatique et sa fonctionnalité de communication de l'information. Il y a fort à parier que le Centre pourra établir ses comptes d'autant plus efficacement que son personnel parviendra à mieux maîtriser le module d'analyse décisionnelle.

48. Le CCI a informé le Comité que, fort sollicité, le personnel du Secrétariat de l'ONU à New York n'a guère pu l'aider à se procurer les rapports nécessaires pour lui permettre d'établir ses propres états standard, l'empêchant ainsi d'autant plus d'améliorer sa gestion financière. S'il exerce un contrôle sur les dépenses de projets, le Comité craint que le CCI n'en a pas fait autant à son niveau. Étant donné l'aggravation de sa crise financière et la raréfaction des contributions volontaires, force lui sera de plus en plus de surveiller constamment sa situation financière. Le module d'analyse décisionnelle pourra également l'aider à surveiller les tendances et valeurs aberrantes, propres à renseigner sur l'existence de tels ou tels scénarios de dépenses ou d'allocations inhabituels.

49. Pour renforcer son dispositif de contrôle interne, le Comité recommande au CCI de recourir à l'informatique décisionnelle pour recenser les anomalies et l'évolution des dépenses, le but étant de donner à la direction les informations et pistes propres à lui permettre de valider et d'examiner tous choix de de gestion.

50. Le CCI a un modèle de financement différent de celui de nombreuses entités des Nations Unies, la moitié de son financement étant assuré par des donateurs. Il a donc besoin de données pour faciliter le suivi de ses activités extrabudgétaires. Lors de discussions entre le Comité et le CCI, sa direction a souligné combien il lui était difficile de se procurer les données nécessaires pour assurer le suivi de ces activités et de connaître les solutions proposées en la matière. Le CCI réfléchit avec l'équipe chargée d'Umoja à une solution qui lui permette de reproduire les informations disponibles sur le portail de projets de l'ancien système SIG concernant les dépenses de projet, le budget et les obligations. Suivant en cela certaines autres entités du Secrétariat utilisatrices d'Umoja qui mènent des activités extrabudgétaires, le CCI a décidé de renforcer son portail de projets et d'améliorer le module d'établissement de rapports d'Umoja.

51. Le portail qui fournit des informations détaillées absentes à ce stade des rapports d'Umoja vient renforcer la gestion des projets, notamment en permettant de mieux rendre compte des résultats et en venant renforcer la gestion et le suivi des projets. Le coût du portail, dont la phase finale sera lancée en 2016, s'établit à 767 000 dollars. Le Comité a noté que le CCI n'avait pas établi une répartition

détaillée du budget de renforcement du portail existant et que les tâches et plans de travail restants seraient présentés à la direction en août 2016. Le Comité note que le Haut Comité de gestion a approuvé la proposition tendant à voir créer le portail en septembre 2014.

52. Le portail amélioré propose de nouvelles fonctionnalités, par exemple la communication d'informations sur les programmes et d'informations axées sur les résultats non disponibles dans Umoja à ce stade. Afin de démontrer l'intérêt du portail, le CCI doit en évaluer les avantages et confirmer qu'il répond aux attentes. Il doit également veiller à ce que le portail puisse être intégré au système Umoja et qu'il repose de ce fait sur un seul ensemble de données. N'ignorant pas les insuffisances d'Umoja, le Secrétariat de l'ONU envisage d'affecter en 2016 un spécialiste au CCI avec pour mission de résoudre certaines de ces lacunes. La fonctionnalité de communication de l'information dans Umoja et l'amélioration du portail de projets continueront de retenir l'attention du Comité après leur mise en service au CCI.

53. Le Comité recommande au CCI de comptabiliser les coûts et avantages de la mise à niveau du portail de gestion des projets et de faire en sorte que toutes informations tirées du portail cadrent avec les informations correspondantes issues d'Umoja.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Passation par profits et pertes d'espèces, de créances et de biens

54. Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, le CCI a officiellement passé par profits et pertes du matériel d'une valeur de 51 791 dollars et des créances non recouvrables d'un montant de 146 474 dollars. La passation par profits et pertes de créances non recouvrables était principalement liée aux contributions des donateurs et au trop-perçu d'allocations logement versé à plusieurs fonctionnaires par suite d'erreur administrative. En 2014, le CCI a passé par profits et pertes des immobilisations corporelles d'un montant de 3 872 dollars. Le Comité n'a relevé aucune autre passation par profits et pertes lors de son audit.

2. Versements à titre gracieux

55. Le CCI n'a indiqué aucun versement à titre gracieux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le Comité n'en a relevé aucun lors de son audit.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière

56. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre vérification pour relever toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

57. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude. Le Comité se renseigne notamment sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque

particulier que l'administration a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité demande également à l'administration si elle a connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives.

58. Le CCI n'a signalé aucun cas de fraude avérée ou présumée pour l'année terminée le 31 décembre 2015. Le Comité n'en a relevé aucun lors de son audit. Le CCI a porté à l'attention du Comité un cas présumé de détournement de fonds par l'un de ses partenaires d'exécution, qui a reçu une avance de 105 000 dollars pour la mise en œuvre d'un projet. L'examen des circonstances de ce détournement demandé par le CCI a permis d'établir que la somme d'environ 7 000 dollars du montant total versé avait été détournée et dépensée à des fins non liées à l'exécution du projet. Le CCI a entrepris de recouvrer les fonds détournés et a suspendu tous versements destinés au partenaire d'exécution en cause. Il a confié au Comité avoir renforcé le suivi des projets en multipliant les contacts avec les partenaires d'exécution afin d'évaluer l'état d'avancement des projets et de se renseigner sur l'état des décaissements, le but étant de pouvoir apprécier tous risques de nature à nuire à leur exécution.

59. Le Comité estime qu'à l'instar d'autres entités des Nations Unies, le CCI n'a pas pris toute la mesure des risques de fraude et ne s'est pas doté d'un véritable dispositif de détection de cas de fraude. Les cas de détournement de fonds recensés montrent qu'il faut s'employer activement à identifier les risques de fraude. Le Comité estime aussi qu'il est nécessaire pour le CCI de renforcer son dispositif de sensibilisation à la fraude, notamment en organisant une formation et en se donnant un plan de lutte, afin d'apprendre aux fonctionnaires à signaler les cas de fraude. De plus, le CCI devrait réfléchir au moyen d'exploiter les données d'Umoja pour déceler toutes anomalies et tendances et mieux repérer les modes de transaction inhabituels ou anormaux, ce qui lui permettrait de mieux orienter la gestion de ses ressources et aiguiller le Bureau des services de contrôle interne vers les domaines à haut risque. Selon le Comité, les cas de fraude ne sont pas toujours signalés au CCI, comme dans de nombreuses autres entités. Dans son précédent rapport [(A/70/5 (Vol. III)], il a souligné la nécessité de mener des évaluations des risques de fraude.

60. Le Comité recommande au CCI de : mettre à jour sa politique et son plan d'intervention en matière de fraude et de les diffuser afin de mieux sensibiliser ses fonctionnaires et ses partenaires d'exécution au risque de fraude; d'envisager de se donner un programme de formation; et d'étudier le potentiel d'Umoja pour recenser les tendances et modes de transaction inhabituels.

D. Remerciements

61. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du CCI et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie
de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord (Vérificateur principal)
(*Signé*) Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(*Signé*) Shashi-Kant **Sharma**

Le 19 septembre 2016

État d'avancement de l'application des recommandations

Sur les huit recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur les états financiers de 2014, quatre (soit 50 %) avaient été intégralement appliquées par le Centre du commerce international (CCI), trois (soit 37,5 %) étaient en cours d'application et une (soit 12,5 %) était devenue sans objet en raison de l'évolution récente de la situation. Le Comité s'est informé de la suite donnée aux 10 recommandations qu'il avait faites dans ses rapports pour 2010-2011 et 2012-2013 et qui n'avaient pas encore été appliquées au moment de l'établissement du rapport pour 2014. Six d'entre elles (60 %) avaient été appliquées intégralement, une (10 %) était en cours d'application et trois (30 %) ont été classées par le Comité, les points qui y étaient abordés ayant été réitérés dans des recommandations ultérieures.

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 13)	Établir les procédures de contrôle de la gestion nécessaires pour que les données transférées entre Umoja et le SIG soient exactes et complètes. Mettre en place les pistes de vérification voulues pour appuyer l'établissement des états financiers en 2015	Les processus ont été bien coordonnés par l'Office des Nations Unies à Genève et mis en œuvre avec succès.	Le processus de mise en œuvre d'Umoja a été difficile et la piste d'audit a été complexe mais le CCI a su appliquer avec discipline des procédures pertinentes aux fins du transfert des données. Cette recommandation est désormais intégralement appliquée.	X				
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 16)	Continuer à améliorer la compréhension des normes IPSAS en dispensant des formations supplémentaires ciblées. En particulier, veiller à ce que les opérations constatées en fin d'année soient correctement datées de façon à être comptabilisées dans la bonne période de présentation de l'information financière	Le CCI a réussi à améliorer les connaissances de son personnel quant aux normes IPSAS, en lui dispensant régulièrement des présentations internes, des séances d'information et en organisant des discussions techniques. Les accords avec les donateurs et les subventions connexes sont enregistrés dans les délais prescrits, condition indispensable de la constatation des recettes. Les responsables ont une meilleure compréhension de	Suivant la recommandation du Comité, le CCI a organisé une formation sur les normes IPSAS. À l'issue de notre audit, il a été conclu qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts visant à intégrer les processus IPSAS aux activités, en particulier auprès du personnel chargé des programmes ayant des tâches à exécuter dans Umoja. Dans son rapport pour 2015, le Comité a recommandé qu'une formation soit dispensée à cette fin. Sur la base des éléments fournis, cette	X				

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 21)	Faire fond sur le plan de valorisation des avantages et sur les informations financières de meilleure qualité recueillies grâce à l'application des normes IPSAS pour déterminer et gérer les risques financiers	La valorisation des avantages est un processus continu, coordonné par l'Organisation des Nations Unies à New York, et le CCI est tenu de faire régulièrement rapport à cet égard.	La communication d'informations sur la concrétisation des avantages s'est améliorée depuis l'année dernière. Toutefois, le CCI doit intégrer les informations relatives aux normes IPSAS dans la prise de décisions. Par conséquent, la recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X			
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 24)	Élaborer une procédure d'évaluation des risques de fraude afin de déterminer les domaines présentant un risque de fraude. Étudier les méthodes en vigueur visant à atténuer ce risque. En outre, l'administration devrait exploiter les fonctionnalités améliorées d'Umoja et la base de données sur les consultants pour signaler les anomalies à l'appui du contrôle de la gestion	Le CCI a recensé un cas de mauvaise gestion financière (détournement de fonds par le partenaire d'exécution). Le suivi des projets similaires a par la suite été renforcé.	Le Comité a noté que le CCI étudiait les moyens de renforcer ses processus de suivi mais considère qu'il pourrait faire davantage pour identifier les fraudes potentielles et prendre des mesures à cet égard, en évaluant les risques de fraude et en examinant les exceptions dans Umoja. Par conséquent, la recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X			

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 44)	Poursuivre l'examen des dépenses afférentes aux projets et déterminer les coûts qui peuvent être directement imputés aux projets suivant une méthode claire. Le CCI devrait mettre à profit les nouvelles fonctionnalités d'Umoja et la prochaine étape du portail de projets pour collecter des données plus fiables pouvant servir de base à la prise de décisions sur la façon dont les dépenses d'appui aux programmes sont répertoriées, à la fixation du taux de recouvrement relatif à ces dépenses et à l'élaboration d'une stratégie de chiffrage des coûts.	Au cours de l'année écoulée, le CCI a progressé sur le plan de la répartition des coûts concernant les six domaines d'intervention. Il a également rendu obligatoire la budgétisation axée sur les résultats pour tous les nouveaux projets. L'application de cette mesure est garantie par les formulaires du nouveau portail de projets et par le processus de contrôle de la qualité des projets. En ce qui concerne les dépenses d'appui au programme, le CCI applique les taux arrêtés par le Secrétariat de l'ONU.	Le CCI utilise de nouvelles fonctionnalités d'Umoja pour enregistrer les transactions. Les informations ainsi enregistrées n'étant toutefois pas assez détaillées, le CCI a décidé de créer un nouveau portail de projets pour recueillir les informations nécessaires à l'étude des coûts imputables aux projets. Le rapport d'évaluation récent a mis en lumière la nécessité d'améliorer l'utilisation des données dans l'organisation, qui passe par une meilleure compréhension des coûts des projets. Cette recommandation demeure en cours d'application parce que l'application des taux de recouvrement actuels, arrêtés par l'ONU, ne permet pas au CCI de communiquer l'intégralité des coûts aux donateurs.		X			
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 46)	Liquider les soldes correspondant à d'anciens projets en les remboursant ou en les réinvestissant après concertation avec les donateurs	Des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction du solde résiduel, qui s'établit désormais à 876 700 dollars. Ce solde devrait être liquidé en 2016.	Compte tenu des progrès accomplis en 2015 et des travaux prévus pour liquider le solde résiduel en 2016, le Comité considère que cette recommandation est intégralement appliquée.	X				
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 52)	Formuler une stratégie pour que les données tirées d'e-performance et d'Umoja soient exploitées de manière intégrée dans un souci d'efficacité et pour améliorer durablement la qualité des rapports	Le CCI a mis au point un nouveau fichier électronique (aux fins du recrutement) doté d'une fonction e-performance (module électronique d'évaluation de la performance) intégrée qui lui permet de suivre et de récapituler les résultats des	Le CCI a pris des mesures pour éviter l'existence de doublons dans le processus après la mise en service d'Umoja. Le Comité considère que cette recommandation est désormais intégralement appliquée.	X				

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
2014 (A/70/5 (Vol. III), chap. II, par. 55)	Développer un outil d'information au sein de la base de données, en particulier le module électronique d'évaluation de la performance, et l'exploiter pour obtenir davantage d'informations sur les consultants, en mettant l'accent sur leur niveau de performance et sur les risques pesant sur l'exécution des projets	consultants et contractants individuels par rapport à leur mandat précis. Ce fichier n'est pas dupliqué dans Umoja et offre ainsi une base de connaissances utile.	Certaines fonctions de la base de données ont été transférées dans le nouveau système en raison de la migration vers Umoja. Par conséquent, le Comité considère que cette recommandation n'a pas été appliquée en raison de l'évolution de la situation.				X	
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 14)	Informier régulièrement l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil général de l'OMC du montant estimatif des fonds qui seront nécessaires à l'avenir pour financer les prestations dues à la cessation de service	Les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont indiquées dans les états financiers du CCI, qui sont communiqués à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC. Les états financiers sont actuellement établis sur une base annuelle et tiennent compte de ces charges. Si nécessaire, le CCI peut faire figurer dans la note 13 le montant relatif à l'évaluation actuarielle des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour le Fonds général, les dépenses d'appui aux programmes et les ressources extrabudgétaires.	La recommandation est toujours en cours d'application. Les états financiers font apparaître le montant actuel de l'obligation mais ne prévoient pas les besoins futurs de financement du CCI, en particulier compte tenu de la baisse des contributions des donateurs. Cette recommandation est en cours d'application et le Comité juge que l'analyse fournie par le CCI sera utile pour les années à venir.		X			

Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois	Condensé de la recommandation	Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016	Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016	Intégralement appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Sans objet en raison des circonstances	Classée par le Comité
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 19)	Examiner si les niveaux actuels des taux de prélèvement au titre de l'appui au programme permettent de couvrir l'intégralité des coûts des projets	Grâce à l'application de la budgétisation axées sur les résultats dans tous les nouveaux projets du CCI (à compter de 2015), le calcul des dépenses est devenu beaucoup plus transparent. Le CCI n'est pas en mesure d'arrêter lui-même les taux de recouvrement des dépenses d'appui aux programmes (car ils sont déterminés par le Secrétariat), mais la budgétisation axée sur les résultats lui permet de négocier, outre les taux de dépenses d'appui au programme, des dépenses supplémentaires au titre de rubriques budgétaires précises.	Cette recommandation a été classée par le Comité car le recouvrement des dépenses au titre des projets a fait l'objet d'une recommandation dans le rapport détaillé pour 2014. Le suivi des progrès à cet égard sera assuré au titre de la recommandation qui a été formulée postérieurement et est actuellement en cours d'application.					X
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 21)	a) Continuer d'élaborer le plan de projet pour la poursuite des travaux relatifs à la méthode d'établissement des coûts et y faire figurer les étapes principales et les résultats escomptés afin de permettre un suivi effectif du projet; b) analyser de façon approfondie les dépenses imputées sur le budget ordinaire afin de pouvoir établir le montant total du coût des projets	Les dépenses inscrites au budget ordinaire du CCI ont été soigneusement examinées. Elles ont été allouées aux domaines d'intervention prévus dans les rapports aux donateurs pour l'année 2015. Une nouvelle méthode de calcul des coûts a été élaborée. Il reste encore à étudier plus avant le meilleur moyen d'utiliser Umoja à l'appui de cette méthode.	Le CCI doit examiner si la fonctionnalité intégrée d'Umoja ou du portail de projets permet de recueillir suffisamment d'informations sur le coût des projets. Le Conseil a décidé de classer cette recommandation et de faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard au titre de la recommandation sur le calcul des coûts de projets, réitérée dans le rapport détaillé pour 2014, recommandation qui est actuellement en cours d'application.					X
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 37)	Fournir des éléments plus détaillés établissant le respect de la procédure imposant l'examen de trois candidatures (dans le cadre de la base de données sur les consultants)	Le CCI contrôle l'examen par la direction de trois candidatures selon les mêmes procédures que celles appliquées par le Secrétariat de l'ONU. Bien que faisant déjà son possible pour appliquer le principe de responsabilité	Nous avons recueilli des éléments plus détaillés établissant le respect de la procédure d'examen des candidatures. La recommandation a désormais été intégralement appliquée.	X				

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
		personnelle et professionnelle dans le recrutement de responsables, il entend modifier sa procédure de recrutement des consultants afin de garantir que le nom de ceux dont la candidature a été examinée mais n'a pas été retenue soit publié et assorti des motifs de la décision de non-sélection.						
2012-2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II, par. 40)	Veiller à la qualité de l'évaluation des prestations des consultants	Le CCI a mis en ligne un nouvel outil d'évaluation des consultants qui comporte une fonctionnalité d'assurance-qualité.	Nous avons examiné l'outil d'évaluation intégré dans la base de données sur les consultants et l'avons jugé satisfaisant. La recommandation a désormais été intégralement appliquée.	X				
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 31)	Examiner la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et s'assurer que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets. Le Centre examinera le montant comptabilisé et envisagera d'accroître le taux afin de pouvoir inclure le financement des prestations à la cessation de service.	L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/244, souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le maintien, pour l'heure, du principe de la comptabilisation au décaissement pour les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le CCI suit les directives du Secrétariat de l'ONU en ce qui concerne le personnel financé par des fonds extrabudgétaires.	Cette recommandation a été classée par le Comité car le financement des prestations à la cessation de service a fait l'objet de recommandations dans les rapports détaillés pour 2012-2013 et 2014. Le suivi des progrès à cet égard sera assuré au titre des recommandations qui ont été formulées postérieurement et sont actuellement en cours d'application.					X
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 59)	a) Assortir le rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte	a) Des données sur les pays les moins avancés ont été fournies à travers les indicateurs de résultats figurant dans les rapports. Toutefois, en raison de la	Le Comité estime que des progrès satisfaisants ont été accomplis concernant l'établissement de rapports sur les indicateurs. Le Comité a également noté les résultats	X				

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
	<p>d'améliorations dues à l'intervention du CCI sont situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés;</p> <p>b) combiner les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur l'évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles sont imputables à la participation du CCI;</p> <p>c) réduire les contradictions et les écarts affectant les indicateurs de résultats indiqués en produisant des définitions et des directives détaillées dès que possible à la suite de l'accord sur les indicateurs, et ce, bien avant le 1^{er} janvier 2014</p>	<p>limite imposée concernant le nombre de mots figurant dans les rapports du CCI sur l'exécution du programme biennal, certaines informations ont dû être éliminées ou tronquées dans les versions finales des rapports. Dans les textes explicatifs des rapports annuels, le CCI fournit également des informations sur les résultats obtenus dans les pays prioritaires. Le portail de projets du CCI permet de connaître les régions où des résultats sont enregistrés, ce qui rend les informations aisément accessibles et consultables;</p> <p>b) depuis la publication du rapport de synthèse de l'évaluation annuelle de 2014, l'analyse vise à déterminer la mesure dans laquelle les programmes et fonctions évalués ont contribué à la réalisation des objectifs du CCI. Il est fait référence aux documents de synthèse de l'évaluation annuelle de 2014 (p. 5) et de 2015 (p. 1 et 2), consultables sur le site Web du CCI à l'adresse suivante : http://www.intracen.org/itc/about/how-itc-works/evaluation-publications-and-synthesis/. Des définitions détaillées des données concernant les indicateurs de résultats et de produits ainsi qu'une note d'orientation ont été établies en 2011 afin de faciliter</p>	<p>figurant dans le récent rapport d'évaluation établi par le BSCI sur le CCI (E/AC.51/2015/8). Cette recommandation est désormais intégralement appliquée.</p>					

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 60)	Organiser des consultations avec les parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau imposé par les besoins du CCI soit soutenable	l'établissement de rapports sur les objectifs stratégiques et les indicateurs de succès. De même, des fiches d'orientation expliquant dans les grandes lignes la méthodologie, la périodicité, les sources et les responsabilités ont été établies pour les nouveaux indicateurs concernant l'exercice biennal 2016-2017. Dans le Système intégré de suivi, des définitions sont fournies pour tous les indicateurs de résultats et de produits concernant l'exercice biennal.	Le Comité considère que cette recommandation est désormais pleinement appliquée grâce à l'amélioration de la concertation avec les parties prenantes sur la communication des indicateurs. Comme l'a souligné le BSCI dans son évaluation du CCI, il note cependant qu'il faut améliorer davantage la capacité de communication des résultats.	X				

<i>Période au cours de laquelle la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Commentaire de l'administration sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Commentaire du Comité sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation – mars 2016</i>	<i>Intégralement appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Sans objet en raison des circonstances</i>	<i>Classée par le Comité</i>
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 65)	Établir des liens entre les réalisations et les ressources qui ont été affectées et utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources	l'investissement, un système de référence a été élaboré en étroite coopération avec les parties prenantes de ces institutions. Le CCI allège ainsi le fardeau des parties prenantes aux projets. Le CCI a structuré sa stratégie d'assistance technique liée au commerce selon six domaines d'intervention et 15 programmes. Pour les 15 programmes. Des théories du changement ont été mises au point, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience. Elles permettent de suivre les résultats au niveau des programmes ainsi qu'au niveau de l'institution. L'allocation de financements à ces programmes repose sur la stratégie arrêtée. Elle dépend également des préférences formulées par les bailleurs de fonds, qui sont elles aussi orientées en fonction de la stratégie.	Tout en notant les possibilités d'améliorations soulignées ci-dessus, le CCI progresse dans la mise en œuvre de cette recommandation, qui est désormais considérée comme appliquée.	X				
2010-2011 (A/67/5 (Vol. III), chap. II, par. 80)	Avec effet immédiat, demander aux pairs examinateurs et aux cadres supérieurs d'établir qu'il y a eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets	Le processus de conception des projets du CCI exige à la fois des cadres logistiques et des plans de travail. Le nouveau portail de projets satisfait à ces besoins, qui sont examinés au cours du processus d'approbation des projets. Pendant l'exécution des projets, les directeurs de projet sont priés d'établir chaque année des plans de travail détaillés.	La recommandation a désormais été intégralement appliquée.	X				

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 31 mai 2016, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2015 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects pour tout élément de caractère significatif.

La Sous-Secrétaire générale
et Contrôleuse
(Signé) Bettina Tucci **Bartsiotas**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015

A. Introduction

1. Le Directeur général du Centre du commerce international a l'honneur de présenter le rapport financier sur les comptes du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

3. Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges et du commerce international. Il s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en fournissant une assistance technique liée au commerce.

4. Le programme de travail du Centre pour 2015 a porté sur ses six domaines d'intervention : a) veille économique; b) création d'un environnement propice aux affaires; c) renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement; d) connexion aux chaînes de valeur internationales; e) promotion et intégration d'un commerce inclusif et vert; et f) appui à l'intégration économique régionale et aux relations Sud-Sud.

5. En 2015, le Centre a accru ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de veille économique sur les marchés de 5 % par rapport à 2014, les ressources extrabudgétaires brutes ayant atteint le montant record de 55,262 millions de dollars (bruts). Ces résultats sont bien supérieurs aux objectifs fixés pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Centre a continué de travailler en priorité avec les pays les plus vulnérables, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique subsaharienne, auxquels il a consacré plus de 70 % des ressources extrabudgétaires en 2015, soit plus que l'objectif de 64 % qui avait été fixé.

6. Les initiatives institutionnelles en faveur de l'innovation et de la collecte de fonds continuent de contribuer de manière importante aux résultats du Centre. En 2015, sa réserve de projets en cours d'élaboration était estimée à 262,882 millions de dollars, ce qui témoigne d'une perspective de croissance saine. Le Centre a répondu à l'accroissement de la demande d'assistance en intensifiant ses investissements dans l'évaluation des besoins et la conception de projets. Au cours de l'année, un montant de 1,213 million de dollars a été approuvé pour des projets novateurs du Fonds de développement des entreprises. La crise des réfugiés survenue en 2015 a compliqué la collecte de fonds pour l'assistance technique liée au commerce, et les priorités à long terme de l'aide au développement ont été redéfinies pour cibler cette population vulnérable et de plus en plus nombreuse. Afin de répondre rapidement à la crise, le Centre a pris deux nouvelles initiatives en

faveur des réfugiés et des migrants économiques, qui seront pleinement opérationnelles au cours de l'année à venir.

7. Conformément à son plan de travail (A/68/70, par. 60), le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat a évalué les résultats du Centre et publié son rapport (E/AC.51/2015/8) en mars 2015. Cette évaluation a permis de montrer que, durant la période considérée (2006-2014), le Centre avait mené à bien les activités et fourni les produits prévus dans le cadre de ses projets de recherche commerciale spécialisée, de renforcement des capacités, d'appui aux politiques et de soutien de la compétitivité des exportations, que ses produits et services avaient bien été dispensés aux bénéficiaires des pays en développement, des pays sortant d'un conflit et des pays en transition, et qu'ils avaient été jugés utiles tant par eux que par les donateurs. L'évaluation menée par le Bureau a fait suite à une évaluation externe indépendante des activités du Centre réalisée à la demande d'un groupe de bailleurs de fonds pour la période 2006-2013 et achevée en 2014. À l'instar de celle du Bureau, cette dernière a permis d'établir que le Centre fournissait un appui concret de grande qualité aux pays en développement qui cherchent à faire du commerce le moteur de leur développement. Quatre recommandations stratégiques ont été adressées à la direction du Centre, à ses organes directeurs et à ses bailleurs de fonds, et la réponse de la direction a été approuvée par le Groupe consultatif commun du Centre en janvier 2015. Les recommandations issues de ces deux évaluations se recoupaient et toutes ont été mises en œuvre par le Centre. Elles portaient sur la planification stratégique, la préservation des principales caractéristiques qui font la spécificité du Centre (sa capacité unique à traiter avec le secteur privé lors d'échanges commerciaux et son excellence en matière de savoir-faire et d'assistance techniques), le renforcement de la gouvernance de manière pragmatique, la gestion axée sur les résultats, la visibilité, l'accélération de l'intégration des questions transversales et, en ce qui concerne l'évaluation menée par le Bureau, l'élaboration d'une réponse de la direction et d'un plan d'action comme suite à l'évaluation indépendante des activités du Centre. Celui-ci a mis en œuvre toutes les recommandations figurant dans les évaluations et rend compte à ses organes directeurs des progrès accomplis sur une base bisannuelle.

8. En 2015, le Centre a continué d'améliorer son efficacité et son efficaciaité, en prenant notamment les initiatives suivantes :

a) Il a mieux ciblé ses interventions en adoptant progressivement une démarche axée sur les programmes et en approuvant 15 programmes dans ses six domaines d'intervention. Le processus d'élaboration des programmes s'est appuyé sur la mise au point d'une théorie du changement pour chaque domaine d'intervention ou ensemble de programmes au sein d'un cadre de résultats harmonisé, une méthode de mesure des résultats normalisée et un processus consultatif ouvert associant les parties prenantes extérieures;

b) En juin 2015, le Centre a adopté une politique d'évaluation révisée visant à mieux exploiter les évaluations indépendantes et les « auto-évaluations » des projets à l'appui de la mesure et de la communication des résultats en matière de développement. Conformément à la stratégie institutionnelle du Centre en matière de mesure et de mise en évidence des résultats, sa politique d'évaluation révisée a été approuvée en 2016 dans le cadre de l'examen critique par les pairs effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques,

qui se composent d'experts de l'évaluation de plusieurs organismes des Nations Unies et d'un gouvernement donateur;

c) Le Centre a lancé un portail de gestion des projets pleinement intégré permettant non seulement de garantir le contrôle de la qualité de la conception des projets, de la planification pluriannuelle, du suivi des projets et de l'établissement des rapports, mais également de suivre les résultats du portefeuille de projets et d'établir des rapports sur les marqueurs transversaux relatifs à l'égalité des sexes, à la jeunesse et à l'environnement. Cette plateforme a été lancée de façon échelonnée et les phases suivantes seront axées sur l'intégration à Umoja, l'élaboration de fonctions avancées pour l'établissement des rapports et une adaptation supplémentaire des fonctionnalités aux besoins des usagers;

d) En continuant d'investir dans son initiative d'apprentissage en ligne, le Centre a pu mieux faire connaître ses activités et réduire ses coûts et son empreinte carbone. L'Académie du commerce pour les PME a formé plus de 4 900 participants en 2015 et ce chiffre devrait enregistrer une croissance à deux chiffres en 2016;

e) En tant qu'organisation axée sur les compétences, le Centre a investi dans la formation technique de son personnel et a mené une nouvelle enquête sur la participation du personnel à la fin de 2015;

f) Le Centre a enregistré des avancées considérables en matière de recherche de nouveaux partenariats et de renforcement des partenariats existants avec des organisations régionales et internationales, des fondations, des communautés économiques et des milieux universitaires. Sa collaboration active avec des interlocuteurs de renom du secteur privé lui a notamment permis d'offrir une assistance technique novatrice et de renforcer son influence sur le terrain. Comme suite à l'une des recommandations énoncées dans l'évaluation indépendante de ses activités effectuée en 2014, il s'est également employé à accroître sa visibilité en renforçant sa présence médiatique et en participant à plus de 60 manifestations au cours desquelles ses représentants ont eu à prononcer des discours liminaires et d'autres allocutions;

g) Avec l'appui du Bureau, le Centre a posé les bases de l'élaboration d'un cadre de gestion intégrale des risques et des outils et procédures nécessaires pour améliorer et normaliser encore davantage les pratiques en vigueur.

9. À la quarante-neuvième session de la réunion annuelle du Groupe consultatif commun du Centre, tenue à Genève le 26 juin 2015, les États membres ont exprimé leur appui résolu au mandat clair et spécifique du Centre et manifesté un vif intérêt pour le rôle unique qui est le sien en tant qu'organisation chargée de veiller à ce que les bénéficiaires des pays en développement, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes, profitent pleinement des avantages de la libéralisation des échanges. Le Centre a été félicité pour sa capacité à mobiliser les partenariats, y compris avec le secteur privé, et pour ses travaux visant à compléter l'Initiative Aide pour le commerce par des investissements en faveur des échanges et d'autres contributions du secteur privé.

B. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

10. L'établissement d'états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la deuxième année consécutive – terminée le 31 décembre 2015 – vient confirmer la capacité du Centre à contribuer avec souplesse à une conformité durable aux normes IPSAS au cours de cette phase postérieure à leur mise en application. Après l'établissement, par le Centre, des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'année terminée le 31 décembre 2014, ce deuxième succès illustre la force de la coopération entre de nombreuses parties prenantes pour susciter des changements et les inscrire dans la durée.

Principaux changements apportés aux états financiers

11. Comme indiqué dans le dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en application des normes IPSAS (A/70/329), la conception et la stratégie d'application durable de ces normes reposent sur cinq éléments clefs, à savoir : a) la gestion des avantages découlant des normes IPSAS, qui implique de suivre, de contrôler et d'établir régulièrement des rapports, destinés notamment à l'Assemblée générale, sur les avantages découlant de ces normes; b) le renforcement des contrôles internes à l'échelle de l'Organisation; c) la gestion du cadre réglementaire des normes IPSAS afin de donner effet aux modifications des normes et à celles qu'elles entraînent dans les systèmes, ce qui suppose de contrôler et de suivre l'élaboration des nouvelles normes et les changements apportés aux normes existantes par le Conseil des normes IPSAS, de tenir l'Organisation au courant des modifications et de mettre à jour les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS; d) le passage à Umoja pour l'enregistrement, la tenue et la présentation des données comptables conformes aux normes IPSAS, y compris la comptabilité des actifs, et l'automatisation des états financiers dans Umoja; et e) la formation continue aux normes IPSAS et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des compétences.

12. Toutes les activités susmentionnées sont en cours et se poursuivront jusqu'en 2017.

C. Aperçu des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015

13. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités du Centre du commerce international et la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2015. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière du Centre ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

Produits

14. Les résultats financiers pour l'année 2015 font apparaître un déficit de 32,027 millions de dollars (voir détail ci-dessous) :

Résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Total des produits	70 627	109 574
Total des charges	102 654	101 872
Excédent (déficit)	(32 027)	7 702

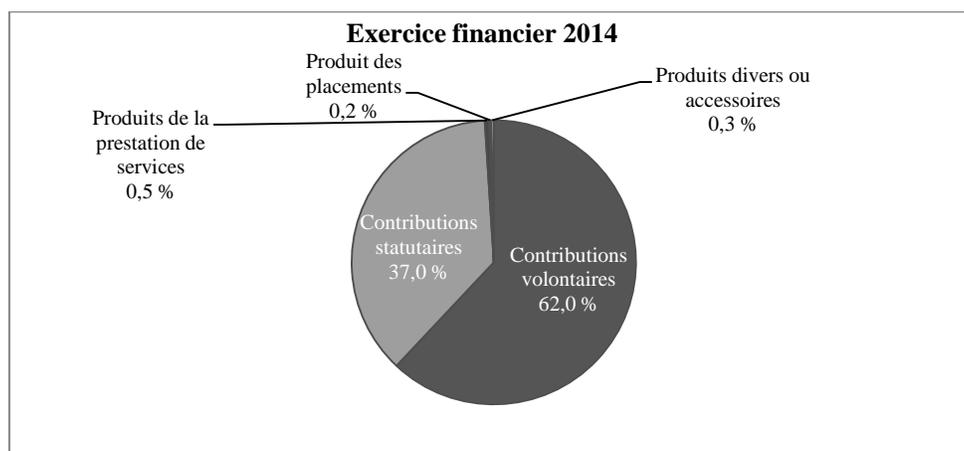
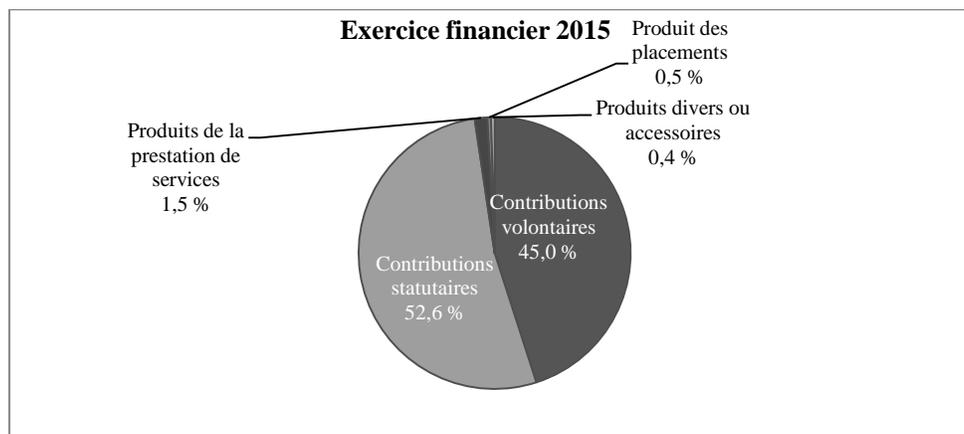
15. En 2015, les produits se sont élevés à 70,627 millions de dollars. Les principales sources de produits étaient les contributions statutaires (37,156 millions, soit 52,6 %); les contributions volontaires des donateurs (31,808 millions, soit 45,0 %); le produit des services fournis (1,065 million, soit 1,5 %); le produit des placements (0,310 million, soit 0,5 %) et les produits divers (0,288 million, soit 0,4 %). Le montant total comprend également une contribution en nature d'un montant de 2,782 millions pour 2015, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux occupés par le Centre.

16. Comme le montre la figure I, la baisse des produits est due à une diminution des contributions volontaires comptabilisées comme produits en 2015 par rapport à 2014.

17. Cela s'explique en partie par l'introduction des normes IPSAS, qui exigent de comptabiliser les contributions volontaires à recevoir comme produits au cours de l'année de signature de l'accord avec le donateur plutôt que lors de la réception des montants, comme cela était le cas avec les normes comptables du système des Nations Unies. Toutefois, les contributions volontaires couvrent souvent des périodes pluriannuelles, ce qui signifie qu'une partie des produits comptabilisés au cours des exercices précédents est utilisée pour les activités de l'année en cours ou des futurs exercices. Le montant des contributions régies par des accords pluriannuels (avec, entre autres, la Banque mondiale, le Danemark, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse) a été plus élevé en 2014 qu'en 2015. Cela a abouti à la comptabilisation, en 2014, d'un produit estimé à 45,000 millions de dollars provenant de contributions volontaires devant être versées au cours des exercices futurs. Les produits relatifs aux accords pluriannuels (environ 12,000 millions) ont été plus élevés en 2014 qu'en 2015.

18. En moyenne annuelle, la valeur totale des accords de contribution volontaire signés avec les donateurs en 2015 s'est élevée à 31,800 millions, ce qui témoigne d'un niveau de soutien constant aux activités du Centre.

Figure I
Total des produits (selon les normes IPSAS) par exercice financier

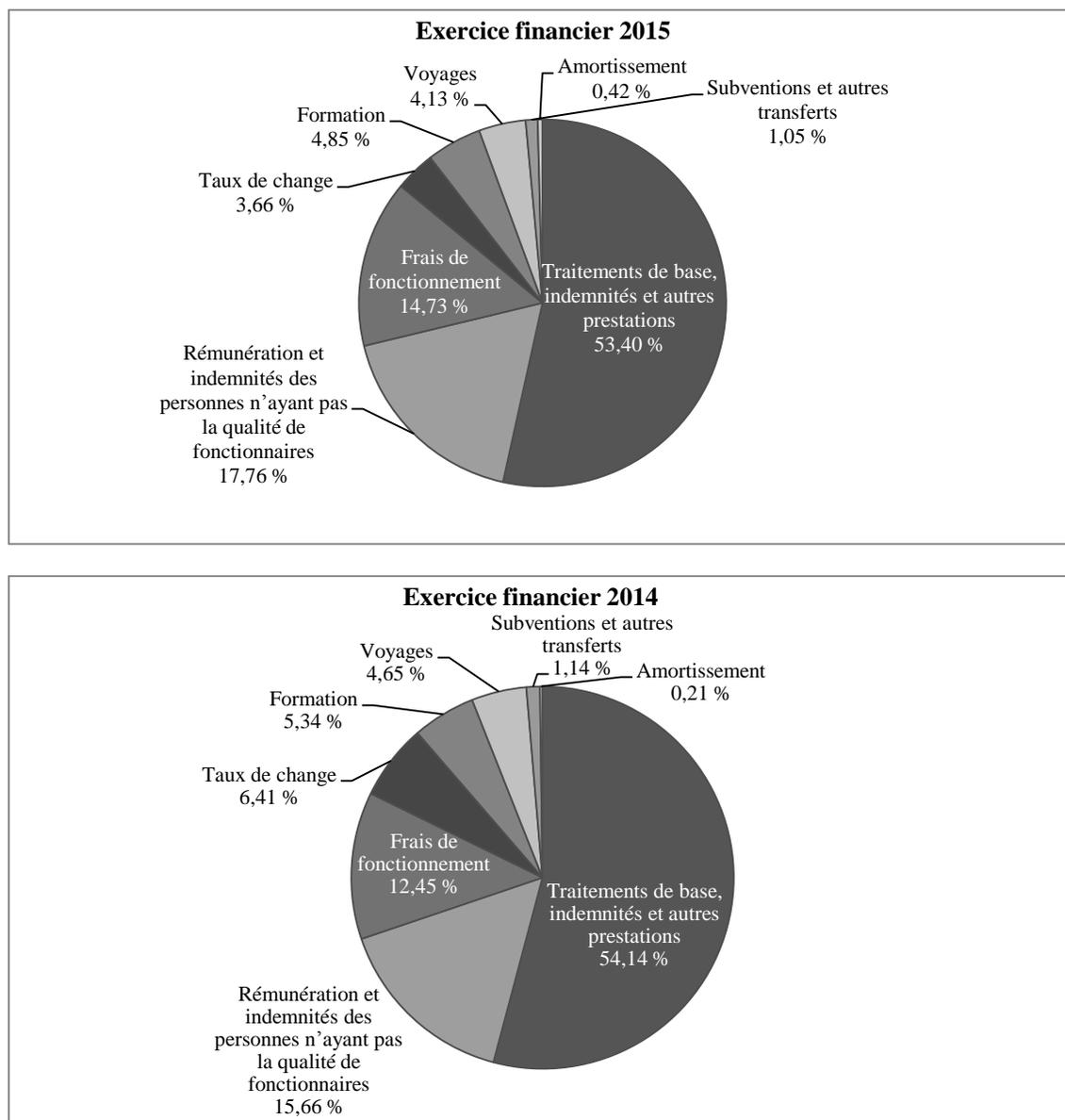


Charges

19. Le total des charges pour l'année terminée le 31 décembre 2015 s'est élevé à 102,654 millions de dollars. Les catégories principales ont été les charges de personnel (54,821 millions, soit 53,4 %), la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (18,228 millions, soit 17,76 %), les frais généraux de fonctionnement (15,116 millions, soit 14,73 %), les pertes de change (3,757 millions, soit 3,66 %), les dépenses de formation (4,984 millions, soit 4,85 %), les frais de voyage (4,242 millions, soit 4,13 %), les subventions et autres transferts (1,075 million, soit 1,05 %) et les amortissements (0,431 million, soit 0,42 %) (voir fig. II). Les charges de personnel comprennent les coûts financiers et les coûts des services rendus au cours de la période liés aux engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service, congés annuels, primes de rapatriement et frais de voyage), qui s'élèvent à 5,677 millions de dollars. Conformément à la politique définie par la Contrôleuse de l'ONU, les dépenses d'appui au programme afférentes à la mise en œuvre d'activités de projet

sont comptabilisées sur la base d'un taux allant de 7 % à 13 %. Ces dépenses sont incluses dans les frais afférents aux projets.

Figure II

Total des charges (selon les normes IPSAS) par exercice financier

20. Le montant total des dépenses de personnel pour 2015 (fonctionnaires et personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire) s'est élevé à 73,049 millions de dollars; il représente 103 % du montant total des produits, qui s'est établi à 70,627 millions pour l'année.

Résultats des activités

21. Le déficit net pour 2015 s'élève à 32,027 millions de dollars. Toutefois, le principe du rattachement des produits et des charges ne s'applique pas aux produits provenant de contributions volontaires, qui ne sont pas comptabilisés lorsque les montants sont versés par le donateur, mais lorsque celui-ci exécute un accord juridiquement contraignant avec le Centre, tandis que les charges afférentes à la prestation des services faisant l'objet de la contribution sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées. Cela signifie que les contributions reçues au cours d'un exercice financier peuvent être dépensées une autre année, en particulier lorsque les accords sont signés en fin d'année et qu'ils sont pluriannuels.

22. Selon les estimations, environ 40,000 millions de charges comptabilisées en 2015 correspondent à des accords signés lors de précédents exercices.

Actif

23. Au 31 décembre 2015, le total des actifs s'élevait à 99,311 millions de dollars, contre 134,592 millions au 31 décembre 2014.

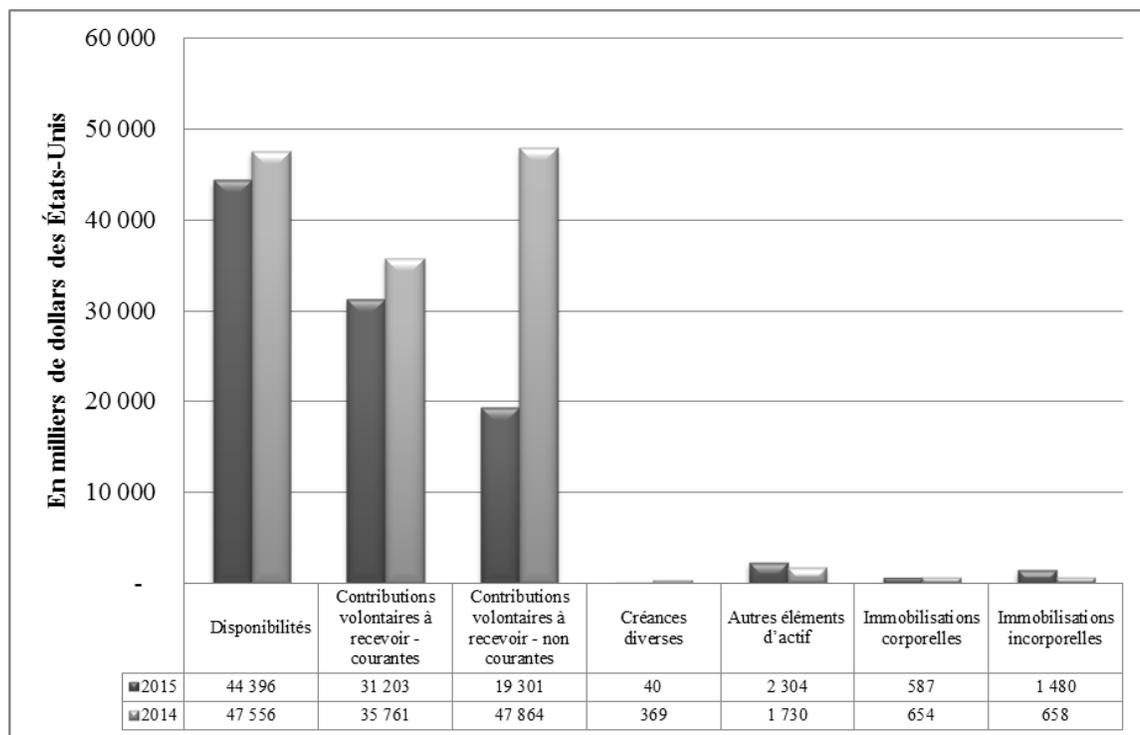
24. Toujours au 31 décembre 2015, les principaux éléments d'actif étaient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (44,396 millions de dollars, soit 44,7 % du montant total de l'actif), ainsi que les contributions volontaires dues par les donateurs au titre des projets de coopération technique (50,504 millions, soit 50,9 %). La part restante comprend les avances faites au personnel, les créances diverses et les immobilisations corporelles et incorporelles.

25. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, qui s'élevaient à 44,396 millions de dollars au 31 décembre 2015, sont versés au fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU. Cela représente une baisse de 3,160 millions par rapport au montant détenu à la fin de 2014, qui s'explique principalement par l'augmentation, en 2015, du nombre des activités de coopération technique fournies.

26. Dans le cadre des normes IPSAS, les créances au titre des contributions volontaires peuvent être comptabilisées dans leur intégralité dès qu'un accord est signé, y compris dans le cas de sommes qui seront versées au cours des exercices financiers suivants. Ce n'est cependant pas le cas de certains des accords, tels que ceux passés avec l'Union européenne, qui contiennent des clauses stipulant que si les fonds versés ne sont pas dépensés conformément aux modalités et conditions précisées par le donateur, les contributions doivent leur être restituées. Des 50,504 millions de dollars à recevoir au 31 décembre 2015, 31,203 millions devraient être versés en 2016 et les 19,301 millions restants à une date ultérieure.

27. Comme le montre la figure III, les contributions volontaires à recevoir à long terme ont diminué, passant de 47,864 millions de dollars à 19,301 millions, de même que les contributions volontaires à recevoir à court terme, qui sont passées de 35,761 millions à 31,203 millions. Cette baisse globale des contributions volontaires à recevoir (33,121 millions) s'explique par la comptabilisation immédiate du règlement reçu en 2015 et la diminution du nombre de nouveaux accords pluriannuels signés au cours de la même année.

Figure III
État récapitulatif de l'actif par exercice financier



Passifs

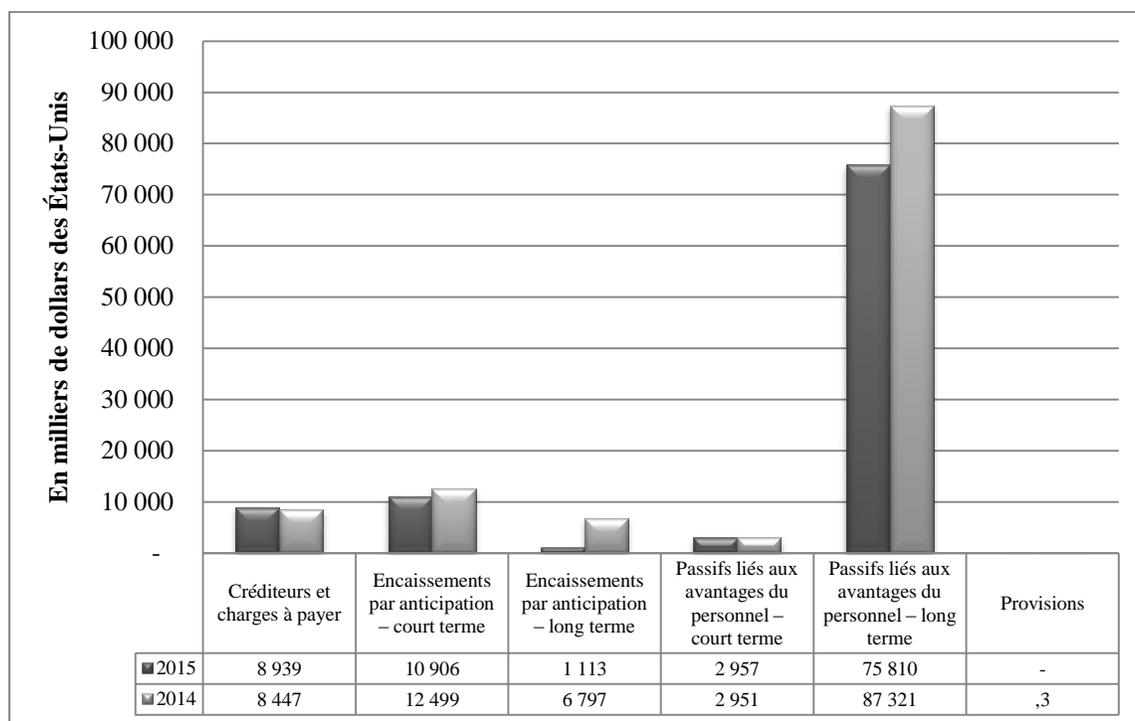
28. Au 31 décembre 2015, les passifs s'élevaient à 99,725 millions de dollars, contre 118,018 millions au 31 décembre 2014.

29. Les principaux éléments de passif (voir fig. IV) ont été les prestations dues au personnel (fonctionnaires et retraités) qui n'avaient pas été payées à la date de clôture des comptes. Il s'agissait pour l'essentiel d'engagements pris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces éléments de passif ont représenté 78,767 millions de dollars, soit 78,9 % du total des passifs du Centre en 2015, et sont détaillés dans la note 12 des états financiers. La diminution de 11,505 millions de dollars des passifs liés aux avantages du personnel tient principalement à la comptabilisation de gains actuariels de 15,039 millions résultant de modifications d'hypothèses financières et d'ajustements liés à l'expérience et à des facteurs démographiques.

30. Les encaissements par anticipation ont été un autre élément de passif important. Ils concernent principalement les contributions volontaires relevant d'accords passés avec l'Union européenne, qui contiennent des clauses stipulant que si les fonds versés ne sont pas dépensés conformément aux modalités et conditions précisées par le donateur, les contributions doivent leur être restituées. Ces montants correspondent à la part des contributions qui, au 31 décembre 2015, n'avaient pas été comptabilisées comme des produits, puisque le Centre n'avait pas mis en place les services visés. Le restant des encaissements par anticipation correspond à des

contributions reçues à l'avance en vertu d'accords qui n'étaient pas signés au 31 décembre 2015. Le montant des encaissements par anticipation a diminué de 7,277 millions de dollars, passant de 19,296 millions en 2014 à 12,019 millions en 2015, en raison d'une intensification de la fourniture de services et de la baisse du nombre d'accords conditionnels.

Figure IV
État récapitulatif du passif par exercice financier



Actif net

31. Le montant de l'actif net a diminué de 16,988 millions de dollars, passant de 16,574 millions en 2014 à 0,414 million en 2015, en raison d'une augmentation actuarielle de 15,039 millions, compensée en partie par un déficit d'exploitation de 32,027 millions. L'actif net comprend les réserves de fonctionnement, dont le montant a diminué, passant de 6,577 millions en 2014 à 1,944 million en 2015. La diminution du montant de la réserve de fonctionnement résulte d'un emprunt à court terme souscrit pour pallier les retards de versement des contributions annoncées. Lorsque les fonds seront mis à disposition par les donateurs, ils seront reversés à la réserve de fonctionnement et seront de nouveau disponibles pour répondre à de futurs besoins de même nature.

Liquidités

32. Au 31 décembre 2015, la situation du Centre en matière de liquidités était bonne et celui-ci disposait de suffisamment d'actifs liquides pour couvrir ses obligations. Le montant total des liquidités s'élevait à 60,709 millions de dollars

(7,286 millions en trésorerie et équivalents de trésorerie, 22,180 millions en placements à court terme et 31,243 millions en créances). Le total des passifs courants s'élevait à 22,802 millions et le montant total du passif à 99,725 millions. Le total des liquidités du Centre demeure relativement stable à 44,396 millions. Sur le total des liquidités disponibles, 51,100 millions correspondent aux contributions reçues en espèces qui seront dépensées en 2016 et au cours des exercices suivants pour fournir les services visés par les accords.

33. Le tableau ci-après compare les principaux indicateurs de liquidité de l'année terminée au 31 décembre 2015 à ceux de l'année terminée au 31 décembre 2014.

Indicateur	Année terminée au 31 décembre	
	2015	2014
Ratio actifs liquides/passifs courants	2,7:1	2,8:1
Ratio (actifs liquides – créances)/passifs courants	1,3:1	1,3:1
Ratio actifs liquides/total de l'actif	0,6:1	0,5:1
Moyenne des actifs liquides disponibles (créances déduites), en équivalent-mois	3,5	3,5

34. Le ratio actifs liquides/passifs courants reflète la capacité du Centre à couvrir ses obligations à court terme au moyen des liquidités dont il dispose. Le ratio de 2,7:1 indique que le montant des actifs liquides est presque trois fois supérieur à celui des passifs courants, ce qui signifie que les actifs disponibles pourraient couvrir l'intégralité des passifs si cela s'avérait nécessaire. Lorsque les créances sont exclues de l'analyse, le ratio de couverture des engagements à court terme est de 1,3 pour l'exercice en cours et pour l'année précédente.

35. Au 31 décembre 2015, les actifs liquides détenus par le Centre représentaient 60,8 % du total de ses actifs et il disposait de suffisamment de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme pour couvrir ses dépenses mensuelles moyennes, estimées à 8,519 millions de dollars, pendant 3,5 mois.

36. À la date de clôture des comptes, le Centre détenait des passifs liés aux avantages du personnel d'un montant de 78,767 millions de dollars. Le montant total des éléments de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements s'élevant à 44,396 millions de dollars, les passifs liés aux avantages du personnel sont couverts à 56,4 %. Aucune réserve n'a été constituée pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel dus à une date ultérieure.

État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget

37. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes. La comparaison et le rapprochement détaillés de l'information budgétaire et de l'information financière ont été indiqués dans la note 16 relative aux états financiers.

38. L'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget) présente une comparaison des montants du budget définitif et des montants effectifs calculés sur une base comparable. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

	2015			2014		
	<i>Budget définitif annuel</i>	<i>Montants effectifs (convention budgétaire)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>	<i>Budget définitif annuel</i>	<i>Montants effectifs (convention budgétaire)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>
Produit						
Contributions statutaires de l'ONU	20 216	18 647	(7,7)	19 727	20 249	2,6
Contributions statutaires de l'OMC	20 216	18 509	(8,4)	19 727	20 262	2,7
Produits accessoires	210	307	46,1	211	292	38,4
Total des produits	40 642	37 463	(7,8)	39 665	40 803	2,9
Budget ordinaire						
Postes	32 197	29 964	(6,9)	31 423	29 626	(5,7)
Autres objets de dépense	8 445	10 246	21,3	8 242	7 733	(6,2)
Total des charges	40 642	40 210	(1,1)	39 665	37 359	(5,8)
(Déficit)/excédent sur l'année		(2 747)			3 444	

39. L'excédent de 3,444 millions de dollars pour l'exercice financier 2014 et le déficit de 2,747 millions pour l'exercice 2015 produisent un excédent budgétaire global de 0,697 million pour l'exercice biennal.

40. Comme le prescrit la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les écarts supérieurs à 10 % entre le budget définitif et les charges effectives doivent être justifiés. La contribution de l'ONU au budget du Centre est approuvée à titre de subvention. Au cours de l'exercice biennal, des fonds ont été réaffectés entre différentes composantes du budget. Les dépenses relevant de la rubrique « Autres objets de dépense » sont imputables à l'augmentation des fonds consacrés à la rénovation des bâtiments, au personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la mise en service d'Umoja ainsi qu'à l'optimisation et au redéploiement des ressources disponibles pour l'exécution des activités de fond. Cela s'est traduit par un écart de 21,3 % entre le budget définitif et les charges effectives pour l'exercice financier 2015.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. La présente annexe renferme les renseignements complémentaires que le Directeur général est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. En application de la règle de gestion financière 106.7 a), un montant de 146 000 dollars, correspondant à des créances irrécouvrables, a été comptabilisé en pertes en 2015.

Comptabilisation en pertes de biens

3. Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.7 a), des biens durables d'une valeur totale à l'achat de 52 000 dollars (3 articles informatiques et 3 articles non informatiques) ont été comptabilisés en pertes dans les états financiers de 2015, en raison de défaillances et de l'obsolescence des articles.

Versements à titre gracieux

4. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2015.

Chapitre V

États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2015

Centre du commerce international

I. État de la situation financière au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 4	7 286	10 229
Placements	Note 5	22 180	19 826
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	31 203	35 761
Créances diverses	Note 6	40	369
Autres éléments d'actif	Note 7	2 304	1 730
Total des actifs courants		63 013	67 915
Actifs non courants			
Placements	Note 5	14 930	17 501
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	19 301	47 864
Immobilisations corporelles	Note 8	587	654
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 480	658
Total des actifs non courants		36 298	66 677
Total de l'actif		99 311	134 592
Passifs			
Passifs courants			
Dettes et engagements	Note 10	8 939	8 447
Encaissements par anticipation	Note 11	10 906	12 499
Passifs liés aux avantages du personnel	Note 12	2 957	2 951
Provisions	Note 13	–	3
Total des passifs courants		22 802	23 900
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	Note 11	1 113	6 797
Passifs liés aux avantages du personnel	Note 12	75 810	87 321
Total des passifs non courants		76 923	94 118
Total du passif		99 725	118 018
Total net de l'actif et du passif		(414)	16 574
Actif net			
Excédent/(déficit) cumulé		(2 358)	9 997
Réserves de fonctionnement	Note 3.16	1 944	6 577
Total de l'actif net		(414)	16 574

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international**II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Produits			
Contributions statutaires	Note 14	37 156	40 511
Contributions volontaires	Note 14	31 808	67 943
Produits de la prestation de services	Note 14	1 065	542
Produits des placements	Note 14	310	265
Produits divers	Note 14	288	313
Total des produits		70 627	109 574
Charges			
Traitements de base, indemnités et autres prestations	Note 15	54 821	55 152
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	Note 15	18 228	15 957
Formation	Note 15	4 984	5 437
Voyages	Note 15	4 242	4 738
Frais de change	Note 15	3 757	6 532
Dons et autres transferts	Note 15	1 075	1 163
Amortissements	Note 8 et 9	431	213
Frais de fonctionnement divers ^a	Note 15	15 116	12 680
Total des charges		102 654	101 872
Excédent/(déficit) pour l'année		(32 027)	7 702

^a Les frais de fonctionnement divers pour 2014 ont été retraités pour faciliter la comparaison.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédent cumulé – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total</i>
Actif net au 31 décembre 2013 (selon les Normes comptables du système des Nations Unies)	(18 249)	6 171	(12 078)
Adoption des normes IPSAS	42 805	–	42 805
Actif net retraité au 1^{er} janvier (selon les normes IPSAS)	24 556	6 171	30 727
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles	(21 855)	–	(21 855)
Excédent pour l'année	7 702	–	7 702
Transferts	(406)	406	–
Total des variations constatées dans l'actif net	(14 559)	406	(14 153)
Actif net au 1^{er} janvier 2015	9 997	6 577	16 574
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel (note 12)	15 039	–	15 039
Déficit pour l'année	(32 027)	–	(32 027)
Transferts	4 633	(4 633)	–
Total des variations constatées dans l'actif net	(12 355)	(4 633)	(16 988)
Actif net au 31 décembre 2015	(2 358)	1 944	(414)

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	31 décembre 2015	31 décembre 2014 (après retraitement)
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		(32 027)	7 702
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 8 et 9	431	213
Décomptabilisation de soldes de créances	Note 9	59	–
Coût des services rendus au cours de la période et coût financier des passifs liés aux avantages du personnel	Note 12	5 677	5 000
<i>Variations de l'actif</i>			
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	Note 6	33 121	(12 384)
(Augmentation)/diminution – autres comptes débiteurs	Note 6	329	(88)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	Note 7	(574)	493
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et des engagements	Note 10	492	(3 605)
(Diminution) des encaissements par anticipation	Note 11	(7 277)	(3 172)
Diminution des passifs liés aux avantages du personnel ^a	Note 12	(2 143)	(1 652)
(Diminution) des provisions	Note 13	(3)	(108)
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement		(310)	(265)
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(2 225)	(7 866)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Prélèvements sur le fonds principal de gestion centralisée des liquidités (montants nets)	Note 5	217	7 023
Produits des placements		310	265
Achats d'immobilisations corporelles	Note 8	(184)	(249)
Achats d'immobilisations incorporelles	Note 9	(1 061)	(673)
Cessions d'immobilisations corporelles		–	3
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement ou utilisés dans des activités de placement		(718)	6 369
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 943)	(1 497)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		10 229	11 726
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 4	7 286	10 229

^a Les variations enregistrées dans les passifs liés aux avantages du personnel ont été retraitées par souci de conformité avec les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, qui prévoient la comptabilisation des gains/(pertes) actuariels dans l'actif net. Il s'agit d'un changement de présentation par rapport à l'année précédente où les gains/(pertes) actuariels apparaissaient dans l'état de la trésorerie.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget rendu public</i>			<i>Montants effectifs (convention budgétaire)</i>	<i>Différence (en pourcentage)^c</i>
	<i>Budget initial biennal</i>	<i>Budget initial annuel^a</i>	<i>Budget définitif annuel^b</i>		
Produits					
Contributions statutaires versées par l'ONU	39 893	21 491	20 216	18 647	(7,7)
Contributions statutaires versées par l'OMC	39 893	21 491	20 216	18 509	(8,4)
Produits divers	432	210	210	307	46,1
Total des produits	80 218	43 192	40 642	37 463	(7,8)
Charges					
Postes	63 550	34 217	32 197	29 964	(6,9)
Autres objets de dépense	16 668	8 975	8 445	10 246	21,3
Total des charges	80 218	43 192	40 642	40 210	(1,1)
(Déficit) pour l'année	–	–	–	(2 747)	–

^a Le budget initial est le budget approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 68/248 A à C) ou celui approuvé par le Conseil général de l'OMC (WT/BFA/139, WT/GC/M/149), le montant le plus faible étant retenu. Le budget initial de la deuxième année de l'exercice biennal est la part des crédits ouverts pour l'exercice biennal approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, basée sur le montant estimatif des ressources nécessaires pour la deuxième année (en francs suisses convertis en dollars des États-Unis au taux autorisé pour le calcul des crédits).

^b Le budget final est le montant approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget, déduction faite du montant des dépenses effectives inscrit dans les états financiers de 2014. Les écarts entre le budget initial et le budget final sont attribuables aux fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse et à la révision des prévisions de dépenses basées sur le deuxième rapport d'exécution du budget.

^c Écart entre les dépenses effectives (sur une base budgétaire) et le budget final. Les écarts significatifs, en l'occurrence ceux qui sont supérieurs à 10 %, sont examinés dans le rapport financier de la Directrice exécutive.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Entité présentant l'information financière

Le Centre du commerce international et ses activités

1. Le Centre du commerce international est l'organisme de coopération technique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ONU, agissant par l'intermédiaire de la CNUCED, dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce. Créé en 1964 en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il intervient depuis 1968 sous la double égide de l'OMC (à laquelle les responsabilités du GATT ont été transférées) et de l'ONU.

2. Le Centre a pour mission de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

a) Renforcer l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale en fournissant des informations commerciales et en apportant un soutien accru aux décideurs;

b) Renforcer les capacités d'exportation des entreprises pour saisir les débouchés possibles;

c) Renforcer les institutions et les politiques d'aide au commerce en faveur des entreprises exportatrices.

3. À la tête du Centre, le Directeur exécutif est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED, auxquels il rend compte. Le Centre a un Haut Comité de gestion qui comprend le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les responsables des quatre divisions du Centre, le Conseiller principal au Bureau du Directeur exécutif et le Chef du Groupe de la planification stratégique. Un Groupe consultatif conjoint se réunit tous les ans pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et faire des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil général de l'OMC, qui examinent le programme de travail du Centre. La CNUCED et l'OMC sont représentées au Groupe consultatif conjoint chargé de superviser les travaux du Centre et mènent des activités conjointes d'assistance technique avec le Centre. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par les crédits alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre est considéré comme une entité comptable distincte et n'est pas soumise à un contrôle commun aux fins de la présentation de l'information conformément aux normes IPSAS.

4. La part qui revient au Centre dans les opérations conjointes de sûreté et de sécurité du système des Nations Unies n'est pas prise en compte dans les états financiers dans la mesure où elle est négligeable.

5. Le Centre tient son siège à Genève et loue des bureaux dans huit pays.

Note 2

Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

6. Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Les états financiers du Centre sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Conformément aux normes IPSAS, ces états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges du Centre et des flux de trésorerie pendant l'année financière, se composent comme suit :

- a) État I : état de la situation financière;
- b) État II : état des résultats financiers;
- c) État III : état des variations de l'actif net;
- d) État IV : état des flux de trésorerie présenté selon la méthode indirecte;
- e) État V : état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs;
- f) Récapitulatif des principales conventions comptables et notes explicatives.

Continuité de l'activité

7. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités et les conventions comptables récapitulées dans la note 3 ont été appliquées de façon uniforme aux fins de leur établissement et de leur présentation. L'hypothèse de continuité des activités se justifie par le fait que l'Assemblée générale a approuvé les crédits inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 et l'esquisse de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, par la tendance positive observée au cours des dernières années dans le versement des quotes-parts et des contributions volontaires, et par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC n'ont pas décidé de mettre fin aux activités du Centre

Monnaie de fonctionnement et de présentation des états financiers

8. Le Centre utilise le dollar des États-Unis comme monnaie de fonctionnement et comme monnaie de présentation de ses états financiers. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

9. Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses.

10. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de

l'ONU en vigueur à la date de clôture annuelle des comptes. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.

11. Le montant net des gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la fin de l'année est porté dans l'état des résultats financiers.

Principe de l'importance relative et utilisation d'hypothèses et d'estimations

12. La prise en compte du caractère significatif de l'information est un élément fondamental de l'élaboration des conventions comptables et de l'établissement des états financiers. De façon générale, un élément est considéré important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou décisions des utilisateurs des états financiers.

13. Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur le montant des produits et des charges constaté pour l'année. Les charges à payer, les immobilisations corporelles et les obligations au titre des avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels on utilise des estimations. Il arrive que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont prises en compte dans les états de l'année où l'on en prend connaissance.

Base d'évaluation

14. Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains éléments d'actif dont il est question dans les notes. Ils portent sur une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Autorisation de la publication des états financiers

15. Les états financiers ont été certifiés par le Sous-Secrétaire général et le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont communiqués par le Directeur général au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2016 au plus tard. Exceptionnellement, les présents états financiers ont été établis en vue d'être transmis au 31 mai 2016. Conformément à l'article 7.12 du Règlement financier, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale, en même temps que les états financiers vérifiés dont la publication autorisée est prévue pour le 19 septembre 2016, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

16. Le programme de travail du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public comporte les projets suivants, qui devraient avoir une incidence sur les états financiers du Centre :

- a) Projet relatif à la communication de l'information sur la performance en matière de prestation de services, qui vise la mise au point, à l'aide d'une méthode fondée sur des principes, d'un dispositif cohérent de communication des résultats des programmes et services du secteur public privilégiant la satisfaction des besoins des utilisateurs;
- b) Mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations;
- c) Mise au point d'une ou de plusieurs normes portant sur les opérations donnant lieu à des produits (opérations avec ou sans contrepartie directe). Il s'agit d'élaborer de nouvelles directives et de nouvelles orientations qui porteront modification de celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), IPSAS 11 (Contrats de construction) et IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe [impôts et transferts]);
- d) Traitement comptable des biens patrimoniaux;
- e) Projet relatif au regroupement d'entités du secteur public, qui vise à prescrire le traitement comptable des regroupements d'entités du secteur public et à établir une nouvelle norme concernant le classement et l'évaluation de ces regroupements, notamment pour ce qui est des transactions et autres faits ayant pour effet de regrouper au moins deux opérations distinctes en une seule entité du secteur public;
- f) Instruments financiers propres au secteur public : mise au point d'orientations comptables axées sur les questions liées aux instruments financiers propres au secteur public qui ne sont pas couverts par les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation), 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et 30 (Instruments financiers : informations à fournir).

Exigences futures des normes IPSAS

17. Le 30 janvier 2015, le Conseil des normes IPSAS a publié les normes IPSAS 34 (États financiers individuels), 35 (États financiers consolidés), 36 (Participations dans les sociétés associées et les entreprises conjointes), 37 (Accords conjoints), 38 (Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités). Ces nouvelles normes, qui entreront en vigueur en 2017, ne devraient pas avoir d'effet significatif sur les états financiers du Centre.

Note 3

Principales conventions comptables

Actif

3.1 Actifs financiers

Classification

18. Le Centre comptabilise ses actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou, s'il s'agit de créances, au coût amorti. Il détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat

19. Les actifs financiers évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat comprennent les placements du Centre détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies, qui investit centralement ces fonds pour le compte du Centre.

20. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme des entités participantes, qui sont gérés par la Trésorerie de l'ONU. La part du fonds principal détenue par le Centre est indiquée dans les notes relatives aux états financiers et dans l'état de la situation financière, dans lequel elle est comptabilisée au titre des placements évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou au titre des encaisses et équivalents lorsque l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

Comptabilisation et évaluation des actifs placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités

21. Les gains ou pertes découlant des fluctuations de la juste valeur des actifs financiers placés dans le fonds principal qui sont constatés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont constatés dans l'état des résultats financiers de l'année considérée au titre des charges financières en cas de perte nette ou des produits des placements en cas de gain net.

Comptabilisation et évaluation des créances

22. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les créances du Centre comprennent les contributions à recevoir et les créances diverses constatées dans l'état de la situation financière. Elles sont évaluées au coût amorti compte tenu d'une provision pour dépréciation.

Dépréciation des créances

23. Le Centre évalue la dépréciation des créances à la fin de l'année. Les créances sont estimées comme dépréciées et la moins-value est comptabilisée uniquement si un examen des sommes dues à la date de clôture des comptes permet d'établir de façon objective que le Centre ne sera pas en mesure de récupérer les montants dus selon les conditions initiales à la suite d'un ou plusieurs événements ayant eu lieu après la comptabilisation initiale. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et les pertes sont constatées dans l'état des résultats financiers. Le montant de la perte est évalué en calculant la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant estimé des futurs encaissements.

24. Des provisions équivalant à 50 % de la valeur comptable pour les créances autres que celles relatives aux contributions volontaires portant sur une période de 12 à 24 mois et à 100 % de la valeur comptable pour celles portant sur une période supérieure à 24 mois sont constituées à la date de clôture des comptes. Dans le cas où, pendant une année ultérieure, la moins-value se réduit, la reprise de dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats financiers.

3.2 Avances et paiements anticipés

25. Les avances sont comptabilisées à l'actif jusqu'à ce que les biens soient livrés ou les services rendus conformément aux accords contraignants conclus avec les fournisseurs ou aux dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies relatives aux avances. Le Centre les comptabilise en charges à la réception de la preuve de la livraison des biens ou de la prestation des services.

26. Le Centre avance des fonds à des partenaires de réalisation (notamment d'autres organisations du système des Nations Unies et des organismes d'appui au commerce) pour leur permettre de fournir des services à une population cible conformément aux accords contraignants qu'ils ont conclus avec le Centre. Les partenaires de réalisation informent le Centre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet ou programme sur lequel porte l'accord signé. Les charges sont comptabilisées à la réception des relevés de dépenses ou de fourniture de services. Si les relevés des partenaires de réalisation ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes, les charges comptabilisées sont estimées en fonction des progrès accomplis dans le cadre du projet.

3.3 Immobilisations corporelles

27. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Les actifs relevant de la catégorie des immobilisations corporelles mais qui ne sont pas placés sous le contrôle direct du Centre sont comptabilisés en charges au moment de leur acquisition. On estime que le Centre contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif.

28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque leur coût est égal ou supérieur à 5 000 dollars pour le matériel et à 100 000 dollars pour les améliorations locatives.

Coûts ultérieurs

29. Les coûts engagés après l'acquisition initiale sont portés en charges uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé au bien considéré en découleront pour le Centre et que les coûts ultérieurs peuvent être évalués de façon fiable.

Amortissement des immobilisations corporelles

30. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée de vie utile des différentes catégories d'immobilisations corporelles est indiquée dans le tableau ci-après.

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	4-7
Véhicules	6
Matériel et outillage	5
Mobilier et agencements	3-10
Améliorations locatives	5 (ou durée du contrat de location si celle-ci est plus courte)

31. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans les états des résultats financiers. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont réexaminées au moins une fois par an et ajustées si nécessaire.

32. Des plus-values ou moins-values sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles surviennent lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Elles sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers comme charges diverses ou produits divers.

3.4 Immobilisations incorporelles

33. La valeur des immobilisations incorporelles correspond au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Les logiciels achetés dans le commerce sont portés en immobilisations si leur coût (notamment d'achat et d'installation) est supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont portés en immobilisation si leur coût total, comprenant les frais qui lui sont directement imputables tels que les frais de personnel, de sous-traitants et de consultants, mais non les frais de recherche et de maintenance, est égal ou supérieur à 100 000 dollars.

Amortissement des immobilisations incorporelles

34. L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée d'utilité des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est indiquée dans le tableau ci-après :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels achetés dans le commerce	3 (ou durée de la licence, si celle-ci est plus courte)
Logiciels développés en interne	3-5

35. Les immobilisations incorporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans les états des résultats financiers.

Passifs

36. Les passifs financiers sont comptabilisés à la rubrique Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres passifs.

37. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. Le Centre réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et les décomptabilise lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

38. Les dettes et charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture des comptes. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont comptabilisées, puis évaluées à leur valeur nominale étant donné qu'elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

3.6 Passifs liés aux avantages du personnel

39. Le Centre comptabilise les avantages du personnel exposés ci-après.

Avantages à court terme du personnel

40. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congé de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts). Les avantages à court terme du personnel doivent être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes et sont comptabilisés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur. Tous les avantages à court terme qui sont acquis mais non utilisés à la date de clôture sont comptabilisés comme des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

41. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement à la cessation de service et le régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes à prestations définies

42. Les avantages suivants s'inscrivent dans les régimes de prévoyance à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement, les prestations servies par la Caisse commune des pensions du personnel et le versement en compensation des jours de congé accumulés. La dette comptabilisée au titre de ces avantages correspond à la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies à la date de clôture des comptes. Les régimes de prévoyance à prestations définies désignent les régimes dans lesquels les risques actuariels incombent au Centre du fait qu'il est tenu de servir les prestations convenues. Les engagements au titre des prestations définies sont calculés par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes. Les variations du passif liées aux engagements au titre des prestations définies, notamment les fluctuations des coûts financiers et des coûts des

services rendus au cours de la période, sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent. À la fin de l'année considérée, le Centre ne détenait aucun des actifs de régime définis par la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

43. Les charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, prime de rapatriement et jours de congé annuel accumulés) ne sont pas intégralement financées et sont portées en charges au titre des avantages du personnel dans l'état des résultats financiers et l'état des variations de l'actif net.

44. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés au cours de l'année où ils sont constatés dans l'état des variations de l'actif net en tant que ligne distincte.

Autres avantages à long terme

45. Les autres avantages à long terme du personnel correspondent aux avantages, tels que les congés dans les foyers, qui ne sont pas intégralement dus dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin. Les congés dans les foyers sont évalués à la valeur nominale et ne sont pas actualisés dans la mesure où cela n'aurait pas d'incidence significative

Indemnités de fin de contrat de travail

46. Les indemnités de fin de contrat de travail correspondent généralement aux indemnités versées à titre d'incitation à un départ volontaire.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

47. Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

48. Le régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Centre dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par le Centre au régime durant l'année financière sont portées en charges dans l'état des résultats financiers.

3.7 Provisions

49. Les provisions sont comptabilisées au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain, dès lors que, par suite d'un événement passé, le Centre a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qu'elle devra probablement éteindre, et dont la valeur peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé comme provision doit être l'estimation la plus fiable de la charge nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

3.8 Contrats de location simple

50. Un contrat de location simple est un contrat de location dans le cadre duquel le bailleur conserve une part significative des risques et des avantages associés à la possession de l'actif loué. Les paiements effectués en exécution d'un contrat de location simple sont portés en charge dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

3.9 Passifs éventuels et actifs éventuels

Passifs éventuels

51. Toute obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre ou dont la valeur ne peut pas être estimée de manière fiable est comptabilisée comme un passif éventuel. Les passifs éventuels sont sans cesse réévalués pour déterminer s'il est probable qu'une sortie de fonds présente des avantages économiques ou un potentiel de service. S'il est probable qu'une telle sortie de fonds soit nécessaire, une provision est comptabilisée dans l'état financier de l'année durant laquelle la probabilité a changé.

Actifs éventuels

52. Tout actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du Centre est comptabilisé comme un actif éventuel.

Produits

3.10 Produits et créances sans contrepartie directe

53. Conformément aux dispositions administratives concernant le Centre (A/59/405), le budget du Centre est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Les contributions de l'ONU et de l'OMC au budget ordinaire sont comptabilisées au début de l'année sur laquelle porte leur évaluation. Les produits sont déterminés sur la base du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal. Dans les cas où l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC approuvent des montants différents, le Centre évalue le montant le plus bas.

54. Les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, moment auquel elles sont comptabilisées comme produits.

55. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition des biens cédés. Les contributions en nature sous forme de services ne sont, quant à elles, pas comptabilisées, mais présentées dans les notes relatives aux états financiers.

3.11 Produits avec contrepartie directe

56. Les produits provenant de la vente de publications et de CD-ROM sont comptabilisés au moment de l'envoi. Les revenus tirés des droits de licence sont comptabilisés sur la période de la licence. Les produits issus des services délivrés aux gouvernements et à d'autres entités sont comptabilisés lors de la prestation conformément aux accords conclus.

3.12 Produits des placements

57. Les montants du produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et des frais de gestion y afférents imputés au Centre sont déterminés en fonction de la part qu'il détient dans le fonds. Tous les gains et pertes, réalisés ou non, sont compris dans le produit des placements et comptabilisés au fur et à mesure, compte tenu du rendement effectif.

3.13 Charges

58. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les charges sont constatées au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et sont comptabilisées dans les états financiers de la période à laquelle elles se rapportent.

3.14 Information sectorielle

59. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par une organisation dans la concrétisation de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

60. Créé en 1964, le Centre, qui est un organisme commun de l'ONU et de l'OMC, s'attache à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises à l'international. Il s'agit d'aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des économies en transition à devenir plus compétitives et à entrer au contact des marchés internationaux pour les échanges commerciaux et les investissements, de manière à relever le niveau des revenus et à créer des possibilités d'emploi, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les communautés démunies. Il relève donc d'un seul secteur opérationnel au titre des normes IPSAS.

3.15 Information concernant les parties liées

61. Dans les notes relatives aux états financiers, le Centre indique l'identité des parties liées pouvant exercer un contrôle ou une influence notable sur le Centre dans le cadre de la prise des décisions financières ou opérationnelles ainsi que les transactions avec ces parties, sauf celles ayant lieu dans le cadre des relations habituelles et dans des conditions normales. Le Centre fait également état de certaines opérations effectuées avec les principaux dirigeants et les membres de leur famille.

3.16 Réserves de fonctionnement

62. La réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale du Centre est constituée pour compenser les retards dans le versement des contributions volontaires et pour combler les déficits de ces fonds. Une réserve de fonctionnement d'un montant équivalant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui est également constituée au sein du fonds d'appui aux programmes, conformément à l'instruction administrative ST/AI/285. Les deux réserves sont constatées dans une rubrique distincte de l'actif net dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net.

Note 4

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	7 286	10 225
Fonds détenus dans les bureaux extérieurs	–	4
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	7 286	10 229

63. Les fonds requis pour décaissement immédiat sont conservés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. Les fonds détenus dans les bureaux extérieurs sont conservés sur des comptes d'avances temporaires en vue de satisfaire les besoins financiers des bureaux extérieurs.

Note 5

Instruments financiers et gestion du risque financier

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs financiers		
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités à court terme	22 180	19 826

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités à long terme	14 930	17 501
Total (juste valeur avec contrepartie en résultat)	37 110	37 327
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 6)	7 286	10 225
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres (note 6)	--	4
Créances (note 6)	50 544	83 994
Total (prêts et créances)	57 830	94 223
Valeur comptable totale des actifs financiers	94 940	131 550
Montant afférent aux actifs financiers placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	44 396	47 552
Passifs financiers		
Coût amorti		
Dettes et engagements	(8 939)	(8 447)
Valeur comptable totale des passifs financiers	(8 939)	(8 447)

64. Le Centre ne participe qu'au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui comprend les soldes des comptes bancaires actifs en diverses monnaies et les placements en dollars des États-Unis.

65. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant le fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

66. Au 31 décembre 2015, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités détenait des actifs d'un montant de 7 milliards 784 millions de dollars, la part du Centre étant de 44,396 millions de dollars. Les recettes nettes du Centre au titre du fonds principal se chiffraient à 0,310 million de dollars (voir note 14).

État récapitulatif de l'actif et du passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme	3 888 712	3 930 497
Placements à long terme	2 617 626	3 482 641
Total, juste valeur avec contrepartie en résultat	6 506 338	7 413 138
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 265 068	2 034 824
Produits des placements à recevoir	12 462	14 842
Total (prêts et créances)	1 277 530	2 049 666
Valeur comptable totale des actifs financiers	7 783 868	9 462 804
Passif		
Dû au Centre	44 396	47 552
Dû aux autres participants au fonds principal de gestion centralisée des liquidités	7 739 472	9 415 252
Total du passif	7 783 868	9 462 804
Actif net	–	–

État récapitulatif des recettes et des dépenses du fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits des placements	51 944	62 511
Gains/(pertes) de change	(11 720)	(7 064)
Plus-values/(moins-values) latentes	(10 824)	(3 084)
Frais bancaires	(525)	(214)
Recettes nettes du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	28 875	52 149

5.1 Gestion du risque financier

67. Les opérations du Centre exposent ce dernier à une série de risques financiers : le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque de crédit. La Trésorerie de l'Organisation est chargée de gérer les placements et les risques pour le principal fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements

conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements. L'objectif est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel pour chaque fonds. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements par rapport au taux de rendement.

68. Un Comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter, s'il y a lieu, à ces dernières.

5.2 Risque de marché

a) Risque de change

69. Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suive l'évolution des taux de change. Le Centre mène ses activités à l'échelle internationale et est exposé à divers risques de change liés à l'utilisation de diverses monnaies, principalement le franc suisse. Le Centre doit gérer les risques de change auxquels il s'expose en libellant les contributions versées par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC en francs suisses, soit la devise étrangère utilisée dans les transactions financées au titre du budget ordinaire. Les actifs et passifs financiers du Centre sont principalement libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit les risques de change auxquels il est exposé. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus par avance et les fonds détenus pour le compte de donateurs, sont conservés en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande du donateur. Les risques de change liés à des projets de coopération technique sont atténués au moyen de clauses dans les accords avec les donateurs qui prévoient que le Centre n'assume aucune charge financière dépassant les fonds fournis par les donateurs tels qu'ils ont été calculés par le Centre dans sa monnaie de fonctionnement.

Exposition au risque de change au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	43 951	21	88	5	331	44 396
Contributions volontaires à recevoir	9 376	949	9 952	23 333	6 894	50 504
Créances diverses	8	20	10	--	2	40
Total actifs financiers	53 335	990	10 050	23 338	7 227	94 940

Exposition au risque de change au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	47 331	1	16	1	203	47 552
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	4	–	–	–	–	4
Contributions volontaires à recevoir	14 992	3 395	17 149	32 717	15 372	83 625
Créances diverses	351	18	–	–	–	369
Total actifs financiers	62 678	3 414	17 165	32 718	15 575	131 550

70. Si, au 31 décembre 2015, le dollar des États-Unis s'était affaibli ou renforcé de 10 % par rapport à des monnaies autres que le dollar des États-Unis dans lesquelles le Centre détenait des contributions volontaires et d'autres créances, l'excédent net pour l'année, toutes autres variables restant constantes, aurait été de 3,960 millions de dollars (contre 6,094 millions en 2014), principalement du fait des gains ou pertes de change résultant de la conversion de créances libellées en livres sterling et de l'augmentation ou de la diminution des créances libellées en euros, en francs suisses et en couronnes suédoises. Dans le même ordre d'idées, l'incidence sur l'actif net aurait été supérieure ou inférieure de 3,960 millions de dollars (6,094 millions en 2014).

b) Risque de taux d'intérêt

71. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est principalement exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt. À la date de clôture des comptes, les placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de cinq ans (cinq ans en 2014). La durée moyenne des titres était de 0,86 an, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque.

72. Le tableau ci-après illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau décrit l'incidence d'une hausse ou d'une baisse pouvant atteindre 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces variations ne sont données qu'à titre d'exemple.

Sensibilité du fonds principal aux taux d'intérêt au 31 décembre 2015

<i>Évolution de la courbe des taux (points de base)</i>	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur (En millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	128,99	96,74	64,48	32,24	–	(32,23)	(64,46)	(96,69)	(128,91)

Sensibilité du fonds principal aux taux d'intérêt au 31 décembre 2014

<i>Évolution de la courbe des taux (points de base)</i>	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur (En millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	205,45	154,08	102,71	51,35	–	(51,34)	(102,67)	(154,00)	(205,31)

c) Autres risques de marché : risque de prix

73. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

5.3 Risque de crédit

74. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés. La valeur comptable des instruments financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du solde. Le Centre ne détient pas de garanties sur ses créances.

Risque de crédit : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

75. Les directives pour la gestion des placements prévoient de vérifier régulièrement la solvabilité des émetteurs. Les placements autorisés sont, entre autres, les dépôts bancaires, les effets commerciaux, les titres émis par des autorités supranationales, les titres émis par des organismes publics et les émissions d'État d'une échéance maximale de cinq ans. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'investit ni dans les produits dérivés, ni dans les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans les actions.

76. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

77. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Les notes de crédit à la fin de l'année sont présentées ci-dessous.

que la plupart de ses donateurs sont des entités souveraines. Des provisions pour créances douteuses à hauteur de 0,737 million de dollars ont été constituées pour les autres créances. La balance chronologique des autres créances est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Montant brut	Indemnité	Montant brut	Indemnité
Moins d'un an	40	–	118	–
Un à deux ans	737	737	251	–
Total	777	737	369	–

5.4 Risque de liquidité

81. Le risque d'illiquidité correspond à la probabilité que le Centre ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le Centre établit des prévisions relatives aux flux de trésorerie en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels.

Risques d'illiquidité liés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités

82. Lorsque le Centre détient des montants de trésorerie excédentaires par rapport à ses besoins en fonds de roulement, ceux-ci sont transférés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'ONU. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque d'illiquidité, car les participants peuvent effectuer des retraits dans des délais très courts. Il conserve par conséquent des liquidités et des titres négociables en quantité suffisante pour que les participants puissent faire face à leurs engagements au moment où ceux-ci arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque de liquidité du fonds principal de gestion centralisée est donc considéré comme faible.

Classification des comptes et comptabilisation à la juste valeur

83. La valeur comptable avec contrepartie en résultat représente la juste valeur. Pour la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances et les dettes, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

84. Tous les investissements de la Caisse sont désignés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

85. Les différents niveaux sont définis comme suit :

a) Niveau 1 : cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques.

b) Niveau 2 : données autres que des cours de marché relevant du niveau 1 qui sont obtenues soit directement (cours) soit indirectement (dérivé des cours) pour l'actif ou le passif considéré.

c) Niveau 3 : données afférentes à l'actif ou au passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (c'est-à-dire, des éléments reposant sur des données inobservables).

86. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours du marché à la date de clôture des comptes et est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues de tiers. Un marché est dit actif si l'on peut s'en procurer aisément et régulièrement les cours auprès d'une bourse, d'un courtier ou d'une maison de courtage, d'une association professionnelle, d'un service de cotation ou d'un organisme de réglementation et si ces cours correspondent à des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. Le cours du marché retenu pour calculer la valeur des actifs financiers composant les fonds de gestion centralisée des liquidités correspond au cours acheteur actuel.

87. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation qui permettent d'exploiter autant que possible les données issues de l'observation des marchés, lorsqu'elles sont disponibles. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

88. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de précision. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et le montant des actifs financiers transférés d'un niveau à un autre n'a pas été significatif.

Hierarchie des justes valeurs au titre des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations émises par des sociétés	149 682	–	149 682	–	–	–
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	2 190 965	–	2 190 965	2 154 956	–	2 154 956
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	124 612	–	124 612	691 489	–	691 489
Obligations émises par des institutions supranationales	139 828	–	139 828	440 169	–	440 169
Obligations émises par le Trésor des États-Unis	1 092 139	–	1 092 139	1 297 290	–	1 297 290
Fonds principal – effets de commerce	949 112	–	949 112	999 234	–	999 234
Fonds principal – dépôts à terme	–	1 860 000	1 860 000	–	1 830 000	1 830 000
Total (fonds principal)	4 646 338	1 860 000	6 506 338	5 583 138	1 830 000	7 413 138

Note 6
Créances

89. Les contributions volontaires à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui doivent être réglées dans les 12 mois à compter de la date de clôture des états financiers, alors que les contributions à recevoir non courantes sont celles qui doivent être réglées plus de 12 mois après cette date.

Contributions volontaires à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Courantes	31 203	35 761
Non courantes	19 301	47 864
Total, contributions volontaires à recevoir	50 504	83 625

90. Les autres créances sont communiquées dans le tableau suivant :

Autres créances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Créances liées aux services fournis	26	18
Autres	751	351
Provision pour créances douteuses	(737)	–
Total, autres créances	40	369

Provisions pour créances douteuses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Au 1 ^{er} janvier	–	–
Provision au titre de l'exercice en cours	(737)	–
Au 31 décembre	(737)	–

Note 7
Autres actifs

91. Les avances versées aux partenaires d'exécution sont des primes émises par l'ITC dans le cadre d'accords juridiquement contraignants comportant des obligations qui n'ont pas encore été exécutées à la date de clôture des comptes. Les charges sont comptabilisées à mesure que les obligations prévues par l'accord sont exécutées.

Autres actifs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avances versées aux partenaires d'exécution	149	371
Avances versées au personnel	998	1 031
Créances diverses	1 157	328
Total des autres actifs	2 304	1 730

Note 8 Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

2015	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Mobilier et outillage	Améliorations locatives	Total
Coût au 1^{er} janvier 2015	176	721	282	442	235	1 856
Ajouts	38	92	–	–	54	184
Cessions	(14)	(36)	–	(1)	–	(51)
Coût au 31 décembre 2015	200	777	282	441	289	1 989
Dépréciation cumulée au 1^{er} janvier 2015	78	550	220	345	9	1 202
Dépréciation	32	97	24	42	56	251
Cessions	(14)	(36)	–	(1)	–	(51)
Dépréciation cumulée au 31 décembre 2015	96	611	244	386	65	1 402
Valeur comptable nette						
1 ^{er} janvier 2015	98	171	62	97	226	654
31 décembre 2015	104	166	38	55	224	587

(En milliers de dollars des États-Unis)

2014	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Mobilier et outillage	Améliorations locatives	Total
Coût au 1^{er} janvier 2014	176	890	296	442	–	1 804
Ajouts	–	7	7	–	235	249
Cessions	–	(176)	(21)	–	–	(197)
Coût au 31 décembre 2014	176	721	282	442	235	1 856

2014	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Mobilier et outillage	Améliorations locatives	Total
Dépréciation cumulée au 1^{er} janvier 2014	51	628	217	302	–	1 198
Dépréciation	27	95	24	43	9	198
Cessions	–	(173)	(21)	–	–	(194)
Dépréciation cumulée au 31 décembre 2014	78	550	220	345	9	1 202
Valeur comptable nette						
1 ^{er} janvier 2014	125	262	79	140	–	606
31 décembre 2014	98	171	62	97	226	654

92. Ces actifs font l'objet chaque année de tests de dépréciation. Les tests menés à la clôture des comptes au 31 décembre 2015 n'ont entraîné aucune dépréciation de matériels. Des pertes d'actifs intégralement amortis d'un montant total de 0,052 million de dollars (2014 : 0,004 million de dollars) ont été comptabilisées au cours de l'année.

Note 9 Actifs incorporels

(En milliers de dollars des États-Unis)

2015	Logiciels développés en interne	Logiciels en cours de développement	Total
Coût d'ouverture au 1^{er} janvier 2015	504	169	673
Ajouts	807	254	1 061
Transferts	110	(110)	–
Actifs non comptables	–	(59)	(59)
Coût total au 31 décembre 2015	1 421	254	1 675
Valeur d'ouverture du montant cumulé des amortissements au 1^{er} janvier 2015	15	–	15
Amortissement	180	–	180
Valeur de clôture du montant cumulé des amortissements au 31 décembre 2015	195	–	195
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	489	169	658
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	1 226	254	1 480

(En milliers de dollars des États-Unis)

2014	Logiciels développés en interne	Logiciels en cours de développement	Total
Coût d'ouverture au 1^{er} janvier 2014	–	–	–
Ajouts	504	169	673
Coût total au 31 décembre 2014	504	169	673
Valeur d'ouverture du montant cumulé des amortissements au 1^{er} janvier 2014	–	–	–
Amortissement	15	–	15
Valeur de clôture du montant cumulé des amortissements au 31 décembre 2014	15	–	15
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	–	–	–
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	489	169	658

93. Six projets de développement de logiciels en interne étaient en cours en 2015, dont trois ont été achevés et mis en service en 2015 pour un montant de 0,917 million de dollars. Le développement des projets restants se poursuivra en 2016 et ces projets ont été comptabilisés comme logiciels en cours de développement, tandis qu'un autre ne l'a pas été en raison du fait que son coût total n'atteignait pas le seuil d'immobilisation fixé.

Note 10 Dettes et charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fournisseurs et autres charges	4 620	1 327
Montants dus à des donateurs	1 482	4 363
Charges au titre des biens et services	2 837	2 757
Total, dettes et charges	8 939	8 447

94. Les montants dus à des donateurs représentent le solde non dépensé de contributions à des projets clôturés en attente de remboursement ou de reprogrammation.

Note 11 Encaissements par anticipation

95. Le Centre inscrit au passif les contributions monétaires volontaires assorties de conditions. Les donateurs assortissent l'utilisation de leurs contributions de conditions qui comportent à la fois une obligation d'exécution imposant d'utiliser les donations d'une manière spécifique et une obligation ayant force exécutoire de rembourser la donation si elle n'a pas été utilisée de la manière spécifiée. Le

montant inscrit au passif est le solde de la contribution resté inutilisé à la date de clôture des comptes. À mesure que le Centre s'acquitte des conditions associées aux contributions volontaires en dépensant les fonds de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

96. Le Centre inscrit au passif les montants reçus au titre de contributions volontaires antérieurement à la conclusion d'un accord avec le donateur concernant l'emploi de sa contribution, ou les contributions en attente de la programmation des activités spécifiques d'un projet.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Passifs courants		
Contributions volontaires conditionnelles	10 871	11 803
Contributions constatées d'avance	35	696
Total partiel, passifs courants	10 906	12 499
Contributions volontaires conditionnelles	1 113	6 797
Total partiel, passifs non courants	1 113	6 797
Total des encaissements par anticipation	12 019	19 296

Note 12

Engagements au titre des avantages du personnel

97. Les engagements au titre des avantages du personnel sont des passifs actuariels, sauf indication contraire ci-après.

Engagements au titre des avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2015</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Passifs courants		
Remboursement d'impôts des États-Unis d'Amérique	259	819
Jours de congé accumulés	550	319
Congé dans les foyers	585	48
Prime de rapatriement	449	625
Engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	1 114	1 140
Total partiel, passifs courants	2 957	2 951
Jours de congé accumulés	7 675	4 243
Prime de rapatriement	5 538	4 373

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	62 597	78 705
Total partiel, passifs non courants	75 810	87 321
Total des engagements au titre des avantages du personnel	78 767	90 272

98. La méthodologie utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante :

a) *Congé dans les foyers*. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement du coût de leur voyage de retour dans leur pays la seconde année suivant l'embauche et tous les deux ans par la suite. L'engagement comptabilisé concerne la valeur des droits à congé dans les foyers accumulés par les fonctionnaires mais non encore utilisés à la date de clôture des comptes;

b) *Congé annuel accumulé*. Les autres avantages à long terme comprennent les congés annuels accumulés. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire à la cessation de service. L'ONU comptabilise au passif, dans l'état de la situation financière, la valeur actuarielle totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des prestations à verser au titre du congé annuel suit la méthode du dernier entré premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits au congé pour la période considérée avant le congé accumulé se rapportant à des périodes antérieures. De fait, le règlement des prestations au titre des jours de congé accumulés est prévu plus de 12 mois après la période à laquelle se rapportent ces prestations et, d'une manière générale, l'on constate une augmentation des jours de congé annuel accumulés, ce qui signifie que les véritables engagements de l'ONU consistent au règlement pécuniaire des jours de congé annuel accumulés à la cessation de service. Les prestations au titre du congé annuel accumulé dues à la cessation de service entraînant des décaissements sont donc considérées comme des « avantages à long terme ». Il convient de noter que la portion des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire dans les 12 mois suivant la période considérée est comptabilisée parmi les passifs courants. Conformément à la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel), les prestations à long terme doivent être comptabilisées comme des avantages postérieurs à l'emploi. L'ONU comptabilise donc les prestations au titre des congés annuels accumulés comme un régime de prévoyance à prestations définies soumis à une évaluation actuarielle;

c) *Prime de rapatriement et voyages*. Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, les fonctionnaires recrutés sur le plan international et pouvant faire état d'au moins une année de service hors de leur pays ont droit à une prime après la cessation de leur service. En outre, les fonctionnaires du Centre recrutés sur le plan international ont droit, après la cessation de service, au remboursement des frais de leur voyage de retour et du transport de leurs effets personnels, pour eux-mêmes, leurs conjoint(e)s et leurs enfants à charge;

d) *Assurance maladie après la cessation de service.* Les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoint(e)s, enfants à charge et survivants) qui partent à la retraite à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à la couverture de l'assurance maladie après la cessation du service s'ils peuvent faire état d'au moins cinq années de service pour les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 et 10 années de service pour les fonctionnaires embauchés après le 1^{er} juillet 2007, durant lesquelles ils ont cotisé à un plan d'assurance maladie. Les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 qui peuvent faire état de plus de 5 ans mais de moins de 10 ans de cotisations ont droit à une couverture non subventionnée jusqu'à la dixième année d'affiliation et subventionnée par la suite. Les hypothèses telles que l'augmentation du traitement et des taux de départ à la retraite ont été mises à jour depuis l'évaluation actuarielle réalisée en 2013 pour déterminer le montant estimatif de l'engagement du Centre au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture. L'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est calculé comme l'engagement résiduel subsistant après déduction des cotisations des retraités et d'une portion des cotisations des fonctionnaires en activité conformément aux ratios de partage des coûts autorisés par l'Assemblée générale, qui stipulent que la part du Centre dans cet engagement ne peut excéder la moitié de l'engagement brut total. Pour 2015, le montant brut des engagements pour tous les régimes à prestations définies après emploi a été calculé par l'actuaire à 141,605 millions de dollars (2014 : 168,848 millions de dollars), qui, déduction faite du montant de 63,682 millions de dollars (2014 : 79,725 millions de dollars) des cotisations à la charge des participants, est égal à l'engagement net du Centre, soit 77,923 millions de dollars (2014 : 89,123 millions de dollars) dont un montant de 15,039 millions de l'engagement réduit représente un gain actuariel net comptabilisé dans l'actif net, compensé par le coût des services, soit 3,839 millions de dollars et des intérêts nets des prestations comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

Variations enregistrées dans les passifs liés aux avantages du personnel au titre des régimes de prévoyance à prestations définies : rapprochement du montant des engagements au titre des prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2014	79 845	4 716	4 562	89 123
Coût des services rendus au cours de la période	3 402	388	648	4 438
Coût financier	930	156	153	1 239
Prestations versées (nettes des primes versées par les participants)	(1 154)	(354)	(330)	(1 838)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Pertes/gains sur engagements dus à l'incidence des hypothèses actuarielles et de l'expérience comptabilisée dans l'actif net	(19 312)	1 081	3 192	(15 039)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2015	63 711	5 987	8 225	77 923

99. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période relatifs à l'obligation au titre des prestations définies de l'assurance maladie après la cessation de service, de la prime de rapatriement et voyages et des jours de congé accumulés sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers comme une composante des charges de personnel. Les gains ou pertes actuariels du régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience, notamment d'ajustements liés à l'expérience concernant d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés directement dans l'état des variations de l'actif net.

100. La charge totale comptabilisée dans l'état des résultats financiers de 2015 et de 2014 pour chacune des obligations à prestations définies est présentée ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	3 402	388	648	4 438
Coût financier	930	156	153	1 239
Charge totale comptabilisée dans l'état des résultats financiers de 2015	4 332	544	801	5 677

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	2 374	356	524	3 254
Coût financier	1 410	177	159	1 746
Charge totale comptabilisée dans l'état des résultats financiers de 2014	3 784	533	683	5 000

101. La perte actuarielle cumulée comptabilisée directement dans l'actif net est présentée dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Plus-value (moins-value) en 2015	(19 312)	1 081	3 192	(15 039)
Plus-value (moins-value) en 2014	21 199	274	2 375	23 848
Total de la portion de l'obligation cumulée comptabilisée à l'actif net en fin d'année	1 887	1 355	5 567	8 809

Évaluation actuarielle : hypothèses

102. Chaque année, le CCI étudie et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour évaluer la charge et les primes requises par les régimes d'assurance maladie après la cessation de service du Centre. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour évaluer ces obligations.

(En pourcentage)

<i>Hypothèses</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2014)	1,17	3,45	3,50
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2015)	1,27	3,73	3,89
Inflation (31 décembre 2014)	5,00	2,25	–
Inflation (31 décembre 2015)	4,00	2,25	–
Taux d'augmentation des salaires	En fonction de l'âge et calculé séparément pour les cadres et les agents des services généraux		

103. Les taux d'actualisation reposent sur une moyenne pondérée de trois hypothèses de taux d'actualisation : en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses. Conformément à l'évolution des taux d'intérêt de toutes échéances observée depuis le 31 décembre 2014 dans ces trois monnaies, l'hypothèse de taux d'actualisation plus élevés a été retenue pour le report des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sur le franc suisse et des engagements au titre des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et du capital-décès sur le dollar des États-Unis.

104. Le coût des prestations par personne des régimes d'assurance maladie après la cessation de service est actualisé pour tenir compte des prestations et affiliations récemment observées. L'hypothèse retenue pour le taux de croissance des frais médicaux tient compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts du régime d'assurance maladie après la cessation de service et de l'évolution de la conjoncture économique. Les hypothèses concernant la croissance des frais médicaux utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2015, qui comportaient des taux de hausse sur 10 ans, ont été modifiées pour 2016 et les exercices ultérieurs, compte tenu de l'évolution observée à cet égard. Au 31 décembre 2015, ces hypothèses prévoyaient

un taux unique de 4,0 % de hausse annuelle des soins de santé pour les régimes d'assurance maladie disponibles ailleurs qu'aux États-Unis et un taux de 6,4 % pour tous les autres régimes (à l'exception d'un taux de 5,9 % pour le régime Medicare des États-Unis et de 4,9 % pour le régime d'assurance dentaire des États-Unis), tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans.

105. En ce qui concerne l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2013, le taux d'inflation des frais de voyage a été fixé par hypothèse à 2,15 %, sur la base des projections de taux d'inflation aux États-Unis sur les 10 prochaines années. L'on s'attendait à une hausse de 5 points de base au 31 décembre 2014. Compte tenu de cette information et conformément à l'évaluation précédente, l'hypothèse d'une inflation à 2,25 % a été retenue (dans une perspective à long terme).

106. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 jours les trois premières années de service, à 1 jour de la quatrième à la huitième année et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours pour le personnel permanent et de 18 jours pour le personnel temporaire. Cette hypothèse a été conservée pour calculer les montants de l'obligation à reporter au 31 décembre 2015.

Assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

107. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant des modifications des taux de croissance de ces frais, toutes autres hypothèses restant constantes, dont celle relative au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées par le régime à l'avenir. Si l'hypothèse relative à la croissance des frais médicaux venait à varier de 1 %, l'évaluation des engagements au titre des prestations s'établirait comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Augmentation</i>	<i>Baisse</i>
Variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des frais médicaux retenu comme hypothèse		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	16 202	(12 115)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus et le coût financier	1 312	(911)

Autres éléments d'information concernant les régimes de prévoyance à prestations définies

108. Pour les 12 prochains mois, les meilleures estimations du Centre sont de 1,128 million de dollars pour les prestations (2014 : 1,154 million de dollars), nettes des cotisations des participants, servies par le régime d'assurance maladie après la cessation de service, de 0,466 million de dollars (2014 : 0,354 million de dollars) pour les prestations de rapatriement et les avantages postérieurs à l'emploi et de 0,571 million de dollars (2014 : 0,330 million de dollars) au titre des congés annuels.

109. Dans le cadre de la norme IPSAS 25, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et des congés annuels accumulés sont considérés comme non financés; de ce fait, il n'est pas comptabilisé de juste valeur des actifs de ce régime, et la totalité de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est comptabilisé comme une obligation du CCI. Les données historiques sont présentées ci-dessous.

Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014	2013	2012	2011
Assurance maladie après la cessation de service	63 711	79 845	55 922	58 124	54 839
Prestations liées au rapatriement	5 987	4 716	4 358	3 654	3 496
Congés annuels	8 225	4 562	1 866	1 864	1 781
Total	77 923	89 123	62 146	63 642	60 116

110. Les variations des taux d'actualisation sont dues à l'effet de la courbe d'actualisation, qui est calculée à partir des obligations d'entreprise. Les marchés obligataires ont beaucoup fluctué au cours de la période considérée et cette volatilité a influé sur l'hypothèse du taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur les engagements d'une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation retenu en hypothèse.

Incidence du taux d'actualisation sur le montant des engagements à la date de clôture

	Assurance maladie après la cessation de service	Prime de rapatriement	Congés annuels accumulés
Hausse de 1 point du taux d'actualisation (milliers de dollars É.-U.)	(12 054)	(579)	(823)
En pourcentage des engagements en fin d'année (pourcentage)	(19)	(10)	(10)
Baisse de 1 point du taux d'actualisation (milliers de dollars É.-U.)	16 480	656	975
En pourcentage des engagements en fin d'année (pourcentage)	26	11	12

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

111. Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte doit faire procéder une fois tous les trois ans au moins à une évaluation actuarielle de la Caisse par l'Actuaire-conseil. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour

objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

112. Le Centre a envers la Caisse l'obligation financière de lui verser les cotisations statutaires fixées par l'Assemblée générale (qui sont actuellement de 7,9 % des traitements considérés aux fins des pensions pour les fonctionnaires et de 15,8 % pour les organisations affiliées), et de lui payer sa part de la couverture d'éventuels déficits actuariels, comme le prévoit l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler au prorata du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

113. L'évaluation actuarielle la plus récente, effectuée au 31 décembre 2013, a fait apparaître un déficit de 0,72 % de la rémunération considérée aux fins de la pension (contre 1,87 % dans l'évaluation arrêtée en 2011), ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2013 était de 24,42 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %. Le déficit actuariel tenait essentiellement au fait que le rendement des investissements avait été inférieur aux prévisions au cours des dernières années. Des hypothèses telles que les taux d'augmentation des salaires et de départ à la retraite ont été actualisées depuis l'évaluation actuarielle à laquelle il a été procédé en 2013 pour déterminer le montant estimatif de l'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture des comptes.

114. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 127,5 % (130 % dans l'évaluation arrêtée en 2011). Le taux de couverture calculé, compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions, était de 91,2 % (86,2 % selon l'évaluation arrêtée en 2011). Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse.

115. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

116. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé un relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire du départ à la retraite, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. L'augmentation de l'âge normal de départ à la retraite a été prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

117. En 2015, les contributions versées à la Caisse se sont élevées à environ 6,444 millions (2014 : 6,299 millions de dollars). Le montant total des cotisations prévu pour 2016 s'élève à 6,531 million de dollars.

118. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Incidence des résolutions de l'Assemblée générale sur les prestations dues au personnel

119. Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/244, dans laquelle elle a approuvé certaines modifications des conditions d'emploi et des prestations offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, comme le lui recommandait la Commission de la fonction publique internationale. Certaines des modifications qui ont une incidence sur le calcul des autres passifs liés aux avantages du personnel à long terme et à la cessation de service sont les suivantes :

<i>Variation</i>	<i>Détails</i>
Relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite	L'âge réglementaire du départ à la retraite est de 65 ans pour les fonctionnaires qui ont rejoint l'ONU à compter du 1 ^{er} janvier 2014, et de 60 ou 62 ans pour ceux qui ont été recrutés avant cette date. L'Assemblée générale a décidé que, le 1 ^{er} janvier 2018 au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteront à 65 ans l'âge réglementaire de départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1 ^{er} janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Une fois mis en œuvre, ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.
Structure des traitements unifiée	Les barèmes actuels applicables aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile) prévoient des traitements différenciés en fonction des charges de famille. Le montant des contributions du personnel et de l'indemnité de poste varie en conséquence. L'Assemblée a approuvé un barème des traitements unifié qui met fin à la différence fondée sur les charges de famille. Le surplus de traitement versé aux fonctionnaires ayant des charges de famille sera remplacé par des allocations réservées aux fonctionnaires dont il est établi qu'ils ont des personnes à charge conformément au Règlement du personnel. Les barèmes révisés des contributions du personnel et de la rémunération considérée aux fins de la pension prendront effet en même temps que la structure des traitements unifiée. La mise en œuvre du barème des traitements unifié est prévue pour le 1 ^{er} janvier 2017 et n'a pas pour but d'entraîner une baisse de revenus pour les fonctionnaires. Elle devrait toutefois avoir une incidence sur le calcul et l'évaluation des prestations liées au rapatriement et du montant versé en compensation des jours de congé accumulés. Actuellement, les premières sont calculées sur la base du traitement brut et des contributions du personnel à la date de cessation de service, tandis qu'il est également tenu compte, pour le second, de l'indemnité de poste à cette même date.

<i>Variation</i>	<i>Détails</i>
Prestations liées au rapatriement	Les fonctionnaires ont droit à une prime de rapatriement à la cessation de service à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins un an dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité. L'Assemblée générale a depuis repoussé d'un an à cinq ans la durée d'emploi requise des employés potentiels pour prétendre à la prime, en maintenant le critère d'un an pour les employés actuels. Une fois mis en œuvre, ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.

120. À la date de clôture des comptes, les informations nécessaires concernant l'application des changements proposés n'étaient pas disponibles. L'organisation n'a donc pas pu procéder à une analyse détaillée de l'incidence attendue sur les passifs liés aux avantages du personnel pour l'année financière 2015. Conformément aux prescriptions de la norme IPSAS 1, l'organisation déterminera cette incidence lorsque lesdites informations lui auront été communiquées dans le courant de l'année 2016, lorsque les ajustements qui conviennent ou les informations utiles concernant des éléments concrets seront incorporés dans les états financiers de 2016.

Note 13
Provisions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2015	3	3
Montants décaissés	(3)	(3)
Solde de clôture au 31 décembre 2015	–	–

121. Les provisions faites correspondent aux réclamations et aux plaintes administratives déposées par des fonctionnaires ou anciens fonctionnaires devant les tribunaux des Nations Unies compétents et aux remboursements de contributions volontaires dus aux donateurs au titre des soldes éventuellement inutilisés après achèvement des projets.

Note 14
Produits

Contributions statutaires

122. Les contributions sont des contributions reçues de l'ONU et de l'OMC. Les contributions statutaires correspondent aux contributions versées par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale et à la décision des Parties contractantes du GATT du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 B et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC.

123. Ces contributions sont calculées sur la base d'un cycle budgétaire biennal ajusté pour tenir compte de l'évolution des taux de change et des indemnités de poste, et comptabilisées telles qu'au premier jour de l'année à laquelle elles se rapportent. Les contributions sont mises en recouvrement soit en totalité, si l'exercice budgétaire est d'un an, soit proportionnellement au nombre d'années couvertes par l'exercice. Lorsque les budgets et les ouvertures de crédits sont approuvés pour plusieurs années, la mise en recouvrement des contributions est échelonnée sur les différentes années. Les contributions statutaires sont considérées comme n'étant pas assorties de conditions. Lorsque des mises en recouvrement interviennent plusieurs fois par an, les produits sont eux aussi comptabilisés de façon différenciée.

Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contributions volontaires	27 007	66 468
Arrangements interorganisations	5 114	1 952
Total partiel	32 121	68 420
Remboursements aux donateurs (projets fermés au cours de l'année)	(313)	(477)
Total des contributions volontaires (déduction faite des remboursements)	31 808	67 943

124. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées comme produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où ces accords contiennent une clause exigeant des résultats particuliers et/ou la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires comprennent les produits provenant des activités d'appui aux programmes, qui sont comptabilisés aux taux suivants conformément aux procédures financières de l'Organisation des Nations Unies : 13 % pour les activités financées au titre de la coopération technique; 12 % pour les activités des experts associés; et entre 7 % et 10 % pour les projets financés par la Commission européenne et des projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, du Cadre intégré renforcé et du PNUD.

125. Les arrangements interorganisations comprennent essentiellement les contributions reçues du PNUD, et celles versées au titre de projets financés par les fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé et de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

126. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la baisse des produits est due à une baisse considérable du montant des contributions volontaires comptabilisées comme produits en 2015 par rapport à 2014. Cela est dû en partie à l'introduction des normes IPSAS, qui exigent de comptabiliser les contributions volontaires à recevoir comme produits au cours de l'année de signature de l'accord avec le donateur plutôt que lors de la réception des espèces, comme cela était le cas avec les Normes comptables du système des Nations Unies. Toutefois, les contributions volontaires

couvrent souvent des périodes pluriannuelles, ce qui signifie qu'une partie des produits comptabilisés au cours des exercices précédents est utilisée pour les activités de l'exercice en cours ou à venir.

Produits de prestations de services

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Services fournis	723	512
Vente de publications	342	30
Total des produits provenant d'opérations avec contrepartie directe	1 065	542

Produits des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits des placements	310	265
Total, produits des placements	310	265

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Droits de stationnement	81	108
Économies réalisées les années antérieures	131	159
Autres	76	46
Total des produits divers	288	313

Contributions en nature

127. On compte, parmi les contributions volontaires diverses, les contributions en nature d'un montant de 2,782 millions de dollars (2014 : 2,934 millions de dollars), qui correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales sur le loyer des locaux du Centre par rapport au prix locatif du marché. Le montant du rabais est passé en charges au moment où la contribution est comptabilisée dans les produits.

128. Les contributions en nature sous forme de services, qui prennent essentiellement la forme de contributions à des conférences, des ateliers et des sessions de formation, ont été estimées à un montant de 2,069 millions de dollars (2014 : 1,625 million de dollars). Elles sont principalement versées par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'appui aux projets et aux bureaux extérieurs au

cours de l'année. Les montants sont évalués à la juste valeur. Ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Note 15 Charges

129. Les traitements, indemnités et autres prestations dues au personnel incluent l'ensemble des dépenses afférentes au personnel recruté sur les plans national et international, telles que les traitements, les indemnités de poste, les droits à prestations et les contributions aux régimes de retraite et d'assurance maladie pour les administrateurs et les agents des services généraux. Ils comprennent aussi les dépenses engagées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Salaires et indemnités du personnel	40 064	40 697
Retraites	5 982	6 121
Assurance maladie après la cessation de service	4 126	3 673
Indemnité pour frais d'études	1 723	1 669
Régime d'assurance maladie	1 350	1 380
Prestations liées à la cessation de service	1 576	1 612
Total des traitements, indemnités et autres prestations^a	54 821	55 152

^a Les traitements de base, indemnités et autres dépenses au titre des avantages du personnel pour 2014 ont été retraités à des fins de comparaison.

Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire

130. La rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire comprennent les dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs polices d'assurance et leurs frais de voyage.

Formation

131. Les frais de formation correspondent aux dépenses engagées au titre des ateliers de renforcement des capacités organisés par le Centre, qui comprennent les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance, les installations de conférence, les repas et les frais d'hébergement.

Voyages

132. Sont inscrits à la rubrique des voyages les frais de voyage des fonctionnaires dans le cadre de missions liées à leurs fonctions officielles.

Frais de change

133. Le montant net des gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en monnaie étrangère et de la conversion de la valeur d'actifs et de

passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au taux de change en vigueur à la fin de l'année est porté dans l'état des résultats financiers.

Dons et autres transferts

134. Les dons et autres transferts sont des contributions financières versées aux partenaires et organismes d'exécution et aux autres entités.

Charges de fonctionnement diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Services contractuels	3 322	2 661
Charges comptabilisées comme contributions en nature – locaux	2 782	2 934
Activités conjointes	2 090	1 745
Articles consommables	2 673	1 860
Contrats de location	1 511	1 603
Services d'entretien	1 331	1 063
Autres	1 407	814
Total des charges de fonctionnement diverses^a	15 116	12 680

^a Des charges de fonctionnement diverses pour 2014 ont été retraitées à des fins de comparaison.

Note 16

Comparaison et rapprochement de l'information budgétaire et de l'information financière

135. L'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC approuvent le budget biennal du Centre. Le budget peut par la suite être modifié soit par l'Assemblée, soit par le Conseil, soit par délégation de pouvoir à une autre entité.

136. Le budget du Centre est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les états financiers sont établis selon celle de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS.

137. L'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) présente une comparaison des montants du budget définitif et des montants effectifs calculés sur une base comparable. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

Variations entre le budget initial et le budget définitif (budget ordinaire)

138. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget final tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes.

Analyse des écarts entre le budget et les dépenses effectives

139. On trouvera l'explication détaillée des différences notables observées entre le budget initial et le budget final, et entre le budget final et les dépenses effectives, dans le rapport annuel du Directeur exécutif qui accompagne les états financiers.

Rapprochement entre l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget

140. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) comprend le budget initial, le budget définitif et les montants effectifs des produits et charges comptabilisé selon les mêmes conventions que celles appliquées au budget.

141. Dans la mesure où le budget et les états financiers ne sont pas établis selon les mêmes conventions comptables, la présente note fournit un rapprochement entre les montants effectifs présentés dans l'état V et les charges effectives présentées dans l'état des résultats financiers et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

142. Les montants effectifs présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ont été rapprochés de ceux présentés dans l'état des résultats financiers, en indiquant séparément les différences relatives aux entités, à la méthode de calcul et au calendrier, qui sont expliquées ci-après :

a) La différence liée à la méthode de calcul est due au fait que le budget est établi selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. Pour le rapprochement des résultats de l'exécution du budget et des montants portés dans l'état des flux de trésorerie, les postes hors trésorerie (engagements non réglés, paiements d'engagements se rapportant à des périodes antérieures, immobilisations et contributions statutaires non réglées) reflètent des différences de convention;

b) Les différences temporelles se produisent lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Ce n'est pas le cas pour le Centre en ce qui concerne le rapprochement des montants inscrits au budget et des montants effectifs;

c) Les différences relatives aux entités représentent les flux de trésorerie de groupes de fonds autres que le budget ordinaire qui sont comptabilisés dans les états financiers. Ces derniers présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

143. Le rapprochement des montants effectifs présentés dans l'état V et de ceux présentés dans l'état des résultats financiers s'établit comme suit :

Rapprochement entre l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Recettes budgétaires	37 463	40 803
Différences liées à la méthode de calcul	2 782	2 931
Ajustements liés aux normes IPSAS		
Produits des contributions en nature	2 782	2 934

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ajustements liés aux produits d'opérations avec contrepartie directe	–	(3)
Différences relatives aux entités	30 382	65 840
Produits effectifs inscrits à l'état des résultats financiers (état II)	70 627	109 574
Charges prévues présentées dans l'état V	40 210	37 359
Différences liées à la méthode de calcul	1 151	3 092
Ajustements liés aux normes IPSAS		
Élimination des engagements non réglés	(1 285)	2 224
Régularisation des charges	531	(1 977)
Charges liées à des contributions en nature	2 782	2 934
Amortissement	283	179
Charges liées aux avantages du personnel	98	(31)
Provisions au titre des réclamations	(3)	(108)
Comptabilisation à l'actif des immobilisations corporelles	(1 228)	(249)
Gains/pertes de change	(27)	120
Différences relatives aux entités	61 293	61 421
Charges effectives inscrites à l'état des résultats financiers (état II)	102 654	101 872

Note 17

Parties liées : principaux dirigeants

144. Les principaux responsables du Centre sont sa Directrice exécutive, sa Directrice adjointe, les Directeurs de division, le Conseiller principal auprès du Cabinet de la Directrice exécutive et le Chef de la planification stratégique, qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Centre, et influencent ses grandes orientations stratégiques.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Nombre de personnes (équivalents temps plein)	7,70	7,83
Rémunération globale	2 250	2 580
Avances non remboursées au 31 décembre	92	5

145. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, les droits à prestations, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation-logement, les frais d'expédition des effets personnels, le remboursement de l'impôt sur le revenu et les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance maladie. Les principaux dirigeants peuvent également prétendre aux avantages postérieurs à l'emploi, qui

doivent être versés à la cessation de service. Les principaux dirigeants n'ont reçu aucune prestation non monétaire ou indirecte. Ils sont affiliés à la Caisse commune des pensions au même titre que les autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, sans statut particulier.

146. Les avances, s'il y en a eu, sont des avances sur les prestations accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants.

Transactions entre entités liées

147. Sauf mention contraire dans les présents états financiers, s'agissant des produits des opérations sans contrepartie directe, contributions en nature incluses, toutes les transactions avec des tiers, y compris les organismes des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce, s'effectuent dans le cadre d'une relation fournisseur-client ou prestataire-client classique, aux conditions normales de marché.

148. Conformément à ce qui est indiqué à la note 5 ci-dessus, la trésorerie et les placements du Centre sont gérés par la Trésorerie de l'ONU dans le cadre du fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

Note 18

Parties liées exerçant une influence significative

149. Les parties liées qui ont la capacité de prendre des décisions financières et opérationnelles, et, partant, de contrôler ou d'exercer une forte influence sur le Centre, font l'objet d'une note explicative. Il en va de même pour les transactions effectuées avec de telles parties, à moins que ces opérations ne correspondent à des relations de travail normales entre les entités. Le Centre du commerce international est un organisme de coopération technique sur lequel l'OMC et l'Organisation des Nations Unies exercent une grande influence et la méthode de la mise en équivalence est appliquée à ses états financiers.

150. Le budget ordinaire du CCI est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Le Centre est régi par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et en applique le Statut et le Règlement du personnel. Il est également soumis aux mécanismes de contrôle du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU et du Comité des commissaires aux comptes. Les états financiers du Centre sont certifiés par le Contrôleur de l'ONU. Le Directeur exécutif du Centre est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Note 19

Contrats de location

151. S'agissant de l'occupation des locaux du siège à Genève, de ses bureaux extérieurs et de l'utilisation des photocopieuses et du matériel d'impression et de publication, le Centre a signé des contrats de location simples. Les contrats de location des photocopieuses et du matériel d'impression prévoient la facturation à l'unité au-delà d'un quota mensuel maximum d'impressions. Le coût des copies supplémentaires est considéré comme un loyer éventuel et n'est pas inclus dans les

paiements minimaux au titre de la location détaillés ci-après. Les paiements minimaux au titre des contrats de location non résiliables s'établissent comme suit :

Obligations locatives immobilières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Échéance inférieure à 1 an	1 319	1 222
Échéance entre 1 et 5 ans	4 160	3 336
Total (minimum) des obligations locatives immobilières	5 479	4 558

152. Le bail du siège genevois du Centre est établi entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et le Centre pour un montant annuel de 1,085 million de francs suisses (1,133 million de dollars au 31 décembre 2015). Il peut être reconduit pour une nouvelle période de cinq ans après accord explicite entre les parties au moins six mois avant la date d'expiration. Les baux des locaux que le Centre loue pour ses bureaux extérieurs peuvent en règle générale être résiliés après un préavis d'une durée de 30 à 90 jours.

153. Les contrats de location de matériel concernent les photocopieuses et les imprimantes. Elles sont louées pour des périodes de cinq ans maximum et les contrats ne sont pas renouvelés au-delà de cette durée. S'agissant de la résiliation, le préavis de 30 jours en vigueur dans le système des Nations Unies s'applique. Chacune des parties peut dénoncer tout ou partie du contrat après une période de préavis de 30 jours, notifiée par écrit à l'autre partie. Les contrats ne sont pas assortis d'options d'achat. Le montant total des charges de location pour 2015 s'est élevé à 1,511 million de dollars (2014 : 1,603 million de dollars). Ce montant inclut les dépenses engagées au titre des impressions hors quota, conformément aux dispositions des contrats de location.

Autres engagements

Engagements contractuels en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Immobilisations corporelles	157	21
Dons	183	256
Produits et services	8 117	6 235
Total des engagements contractuels en cours	8 457	6 512

154. Les autres engagements liés à l'achat de biens et de services pour lesquels les contrats et les ordres d'achat ont été établis mais qui n'étaient pas exécutés au 31 décembre 2015.

Note 20**Actifs et passifs éventuels**

155. À la date de clôture, on ne recensait aucun actif ou passif éventuel.

Note 21**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

156. Il ne s'est produit, entre cette date et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, aucun événement, favorable ou défavorable, de nature à avoir une incidence significative sur lesdits états.

Note 22**Versements à titre gracieux, comptabilisation en pertes et fraude**

157. Aucun versement à titre gracieux n'a été enregistré au cours de l'année terminée le 31 décembre 2015. Le Centre a comptabilisé 0,052 million de dollars (2014 : 0,004 million de dollars) de matériel en perte au cours de l'année au titre du matériel défectueux ou obsolète et 0,146 million de dollars de créances non recouvrables. Il n'y a eu aucun cas de fraude avérée ou présumée au cours de l'année terminée le 31 décembre 2015.

Annexe I

État des crédits ouverts (non vérifié)

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts^a</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Variation</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	
Centre du commerce international						
Programme d'activités	80 218	(2 008)	78 210	76 596	973	77 569

^a Le crédit initialement ouvert s'élevait à 80,218 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015; il a ensuite été ramené à 78,21 millions de dollars. L'Assemblée générale a autorisé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies dans ses résolutions 66/248 A et 70/240 A.

Annexe II

Présentation du budget et montants effectifs au titre de l'exercice biennal 2014-2015 (non vérifié)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget</i>		<i>Dépenses effectives (sur une base budgétaire) au titre de l'exercice biennal 2014-2015</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>
	<i>Budget biennal initial</i>	<i>Budget biennal final</i>		
Postes	63 550	61 960	59 590	(3,8)
Autres objets de dépense	16 668	16 250	17 979	10,6
Total	80 218	78 210	77 569	(0,8)

16-15921 (F) 111016 131016


 Merci de recycler 